

2023

Rapport sur le déve- loppement durable

Principes, chiffres et faits
Annexe au Rapport de gestion

Performances en matière de développement durable



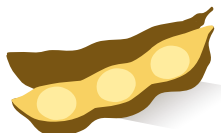
90 %

des principales matières premières alimentaires commercialisées et transformées par fenaco provenaient de Suisse (degré d'autosuffisance pour les produits concernés : 79 %).



0

cas de corruption ou entorse au droit de la concurrence relevés.



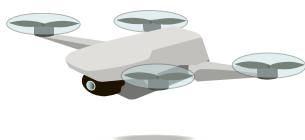
99 %

de nos importations complémentaires de soja destinées à la production d'aliments fourragers étaient d'origine européenne. Nous occupons désormais ici une position de leader.



61 %

des postes de travail fenaco se trouvaient en zone rurale, alors que la moyenne suisse est de 37 %.



4.3 Mio

de francs investis dans l'innovation, notamment dans des coopérations de recherche et dans des partenariats avec des start-up.



29 %

des postes de cadres ont été occupés par des femmes.



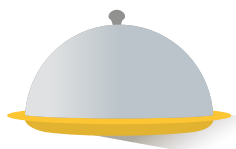
13 836

jours cumulés, que nos collaboratrices et collaborateurs ont investi dans des cours de formation continue en interne. Cela correspond à une durée de 38 ans.



22 %

de gain d'efficacité énergétique depuis notre ratification de la convention d'objectifs établie par la Confédération en 2013.



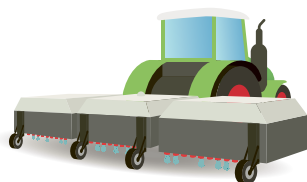
903 t

de denrées ont été réinjectées dans le circuit alimentaire grâce à des fondations ou via leur revalorisation (« food upcycling »), les sauvant ainsi de la centrale à biogaz.



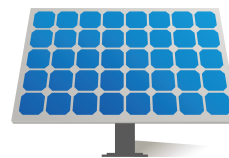
31 %

d'émissions de CO₂ en moins depuis notre ratification de la convention d'objectifs établie par la Confédération en 2013.



3200 ha

de prairies et de terres arables traitées à l'aide du pulvérisateur haute précision ARA mis au point par Ecorobotix, permettant ainsi de réduire de 90 % l'utilisation de produits phytosanitaires.



10.5 %

de notre consommation totale d'électricité couverte par l'énergie solaire de nos installations photovoltaïques, nous permettant ainsi de passer la barre des 10 %.

Engagement en faveur du développement durable

Le développement durable est profondément ancré dans fenaco société coopérative. Nous avons défini sept thèmes prioritaires en lien avec les dimensions écologique, sociale et économique, dont sont issus quatorze objectifs mesurables.

La majorité des entreprises agricoles suisses sont gérées par des familles. Il s'agit de projets transgénérationnels. Le développement durable est un concept qui se construit également sur plusieurs générations. Ce concept fait partie intégrante de l'identité du monde paysan et donc de fenaco. Cela se reflète dans notre stratégie puisqu'elle est focalisée sur le long terme et suit trois axes stratégiques : innovation, durabilité et compétence internationale. Figurant parmi ces trois axes, le développement durable marque l'ensemble de notre entreprise. Tous les processus commerciaux sont définis en tenant compte des trois dimensions environnementale, sociale et économique. Nous sommes convaincus que la préservation et l'utilisation responsable des ressources naturelles constituent la base du développement durable. En tant que société coopérative agricole, l'optimisation à court terme du profit n'est pas l'élément le plus important à nos yeux. Nous recherchons plutôt l'équilibre entre l'utilité pour nos membres et la pérennité de l'entreprise.

fenaco veut faire bouger durablement les choses. En nous appuyant sur l'Agenda 2030 de l'ONU, nous avons identifié, en relation avec notre activité commerciale, sept thèmes prioritaires de développement durable à long terme dont sont issus quatorze objectifs mesurables. Ainsi, nous sommes sûrs de nous engager dans des domaines où nous avons de l'impact. Nous sommes heureux de constater que nos mesures ont de l'effet et que nous affichons un degré de réalisation élevé.



Martin Keller
Président de la Direction

| | |
|--|-----------|
| Stratégie sur le développement durable | |
| Plan directeur | 6 |
| Les dimensions du développement durable | 8 |
| Thèmes prioritaires | 9 |
| Contexte global et national | 10 |
| Groupes d'intérêts | 11 |
| Analyse de matérialité | 12 |
| Ancrage du développement durable au sein de l'organisation | 14 |
| Objectifs de développement durable | 18 |
| Contexte du marché | 19 |
| Innovation et processus | 25 |
| Responsabilité entrepreneuriale | 28 |
| Société | 33 |
| Collaboratrices et collaborateurs | 37 |
| Sol et alimentation | 49 |
| Energie et climat | 55 |
| Informations générales | 62 |
| Index du contenu GRI | 62 |
| Périmètre et profil du rapport | 65 |
| Répertoire des abréviations | 66 |
| Contact | 67 |

Stratégie sur le développement durable

Plan directeur

fenaco est une société coopérative agricole qui repose sur une idée de 150 ans. Elle est en mains des LANDI et de leurs membres, des paysannes et paysans suisses. L'agriculture contribue de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement de la population suisse, à la conservation de nos ressources naturelles et à l'aménagement de notre milieu naturel. Elle est primordiale pour notre société. fenaco encourage une agriculture durable, performante et conforme au marché tout au long de la chaîne de valeur ajoutée.

But

fenaco soutient, en étroit partenariat avec les LANDI, les agricultrices et agriculteurs dans le développement économique de leurs entreprises.

Valeurs

Nous sommes enracinés, fiables et engagés.

Prestations sur le marché

Nous sommes actifs tout au long de la chaîne de valeur ajoutée de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. Nous sommes le trait d'union entre les paysannes et paysans et les consommatrices et consommateurs – de la terre à la table.

En tant que fournisseur, nous offrons à l'agriculture un assortiment global, à savoir des moyens de production, des biens de consommation, des technologies et des services, pour l'ensemble des méthodes de production. En d'autres termes, tout ce qu'il faut pour produire des denrées alimentaires suisses, à la fois saines, sûres et conformes au marché, et ce de manière efficace tout en ménageant les ressources. En tant que partenaire de commercialisation des agricultrices et agriculteurs, nous veillons à ce que les denrées alimentaires suisses de haute qualité parviennent jusqu'aux clientes et clients. Nous achetons des produits agricoles à l'échelle nationale et internationale, nous les stockons, les transformons et les distribuons. En tant que détaillant, nous approvisionnons la population en denrées alimentaires et biens de consommation, principalement en zone rurale. En tant que partenaire énergie, spécialisé dans la chaleur et la mobilité, nous approvisionnons en particulier les régions rurales.

Collaborateurs et conduite

Notre succès repose sur nos collaboratrices et collaborateurs. Nous sommes un employeur attrayant car nous proposons à chacun des tâches qui ont du sens, de la marge de manœuvre, une participation active ainsi que des possibilités de développement individuelles, le tout combiné à des conditions d'engagement compétitives. Nous veillons à ce que nos emplois soient sûrs, nous protégeons l'intégrité personnelle de nos collaboratrices et collaborateurs et nous nous engageons pour leur santé. Nous agissons en respectant des valeurs, nous coopérons en appliquant des règles claires et nous nous appuyons sur nos principes de conduite. Nous créons ainsi un climat de confiance et de partenariat tout en montrant de la reconnaissance.

Organisation

Nous sommes proches de nos clientes et clients. Nous nous organisons en unités flexibles et décentralisées qui prospectent le marché de manière responsable, autonome et innovante selon nos principes communs. Nos unités d'activité et de prestations forment un réseau solide.

Principes de conduite des affaires

Nous nous engageons pour des activités transparentes et responsables. Elles se caractérisent par une attitude empreinte d'intégrité.

Utilisation des ressources financières

En tant qu'entreprise coopérative, nous visons à la fois la rentabilité et l'utilité pour nos membres. Nous générons suffisamment de moyens pour assurer le développement à long terme de notre entreprise en tenant compte d'un taux d'autofinancement adéquat. Nous utilisons les moyens mis à notre disposition de manière économiquement durable.

Développement durable

Nous organisons nos activités commerciales de façon durable sur le plan écologique, social et économique.

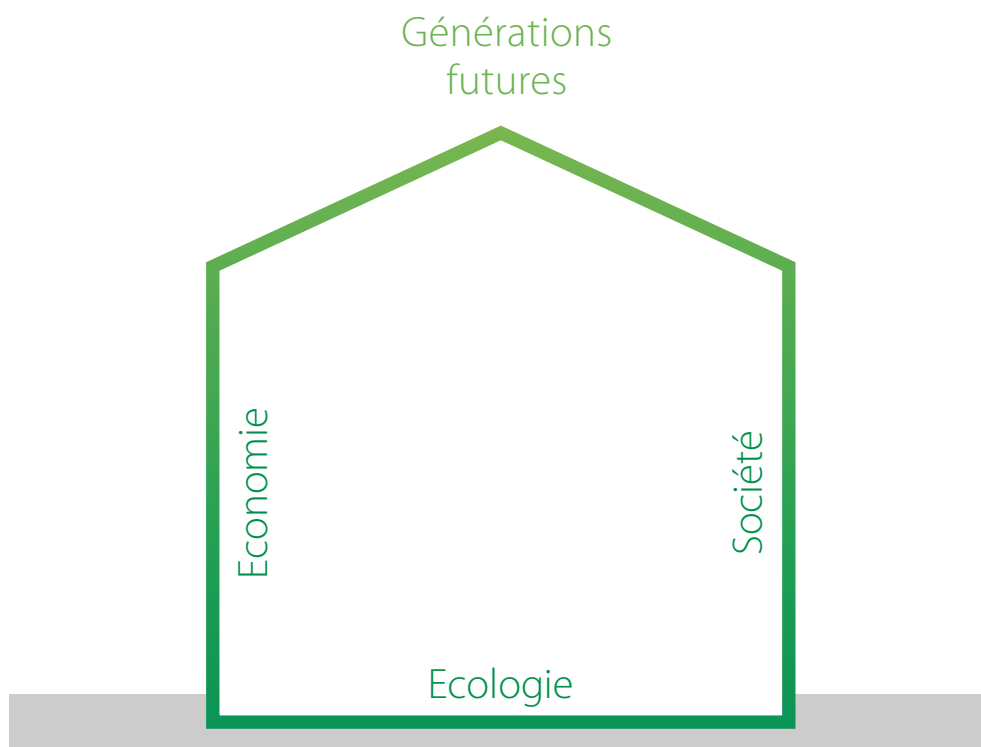
Communication

Nous entretenons un dialogue constant avec nos groupes d'intérêts. Nous informons de manière claire et franche, en temps opportun, aussi bien en interne qu'en externe.

Les dimensions du développement durable

Le concept de développement durable est basé sur la définition émise par la Commission Brundtland en 1987 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. » Le milieu agricole et avec lui fenaco société coopérative ont bien compris cette exigence. En effet, les agricultrices et agriculteurs pensent et agissent de manière transgénérationnelle.

Les activités de fenaco dépendent en grande partie des ressources telles que l'énergie, les matières premières, le sol et l'eau. La stratégie de fenaco sur le développement durable se base ainsi sur la définition du développement durable établie lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 : « La préservation et l'exploitation régénératrice des ressources naturelles et des écosystèmes sont considérées comme une condition essentielle au développement social et économique. »



Les trois dimensions du développement durable chez fenaco

Thèmes prioritaires

fenaco société coopérative met en œuvre sa stratégie sur le développement durable en s'appuyant sur sept thèmes prioritaires. L'ensemble des objectifs et des activités de fenaco sont définis en fonction de ces thèmes (GRI 3–2).



Les sept thèmes prioritaires de fenaco dans les trois dimensions du développement durable

Les coopératives LANDI partenaires suivent elles aussi ces thèmes prioritaires de durabilité, qui sont décrits dans le code LANDI et dans la stratégie sur le développement durable LANDI. Par le biais du Groupe spécialisé Développement durable, les LANDI sont intégrées dans le processus de mise en œuvre du développement durable au sein de fenaco (voir page 17). fenaco et chaque LANDI se fixent des objectifs individuels et collectent les données à ce sujet pour elles-mêmes.

Contexte global et national

Les défis globaux et nationaux, les interactions et les conditions politiques qui prévalent dans le domaine du développement durable influent directement ou indirectement sur les activités de fenaco société coopérative et sont intégrés dans notre stratégie sur le développement durable (GRI 2–12).

Objectifs de développement durable (ODD)/Agenda 2030

Les 17 objectifs de développement durable globaux de l'ONU (ODD) reflètent les principaux défis que doivent relever les nations, les entreprises, le monde politique et la société dans le domaine du développement durable. Ils servent de base reconnue pour les objectifs et les activités pendant la période allant de 2016 à 2030. fenaco peut contribuer à résoudre la problématique à l'origine d'une partie de ces 17 objectifs (voir page 13). Ils sont représentés via l'analyse de matérialité dans les 7 thèmes prioritaires et les 18 domaines thématiques (voir page 12).

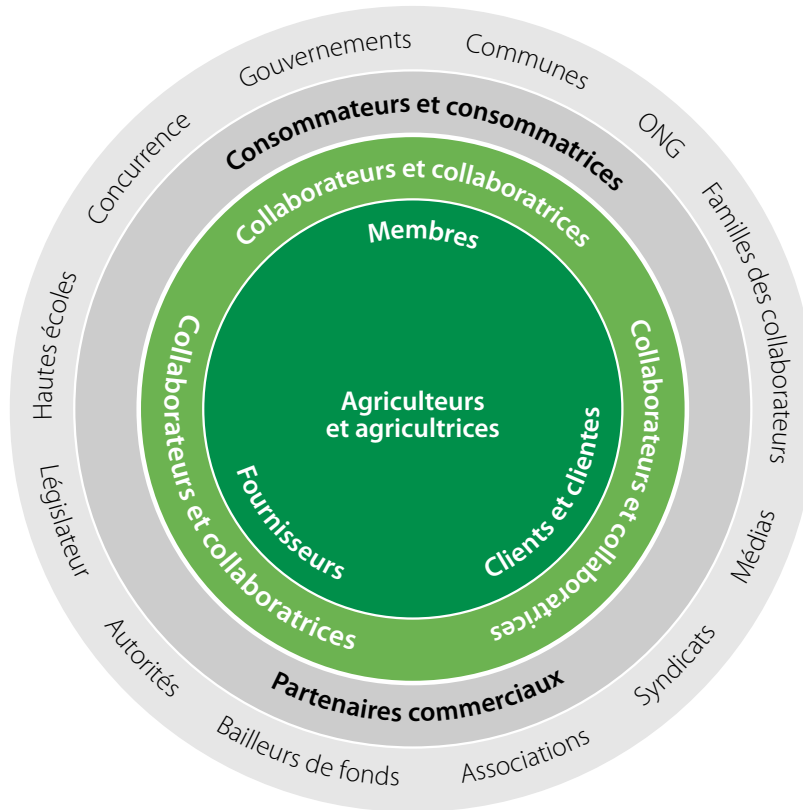
Loi suisse sur le climat et l'innovation

L'Accord de Paris sur le climat entend limiter le réchauffement mondial moyen à bien moins de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Par la loi sur le climat et l'innovation, adoptée lors de la votation populaire du 18 juin 2023, la Suisse tient compte de cet objectif climatique et s'est engagée à atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Il s'agit notamment de réduire de 50 % les émissions issues de l'industrie d'ici 2040. Dès 2008, fenaco a signé une convention d'objectifs prévoyant une diminution de ses émissions de CO₂ et une hausse de son efficacité énergétique. Les objectifs en matière de préservation du climat sont représentés sous le thème prioritaire «Energie et climat».

Groupes d'intérêts

Vue d'ensemble des groupes d'intérêts

Les agricultrices et agriculteurs sont indubitablement au centre des groupes d'intérêts de fenaco société coopérative. Leur rôle est triple : ils sont à la fois fournisseurs, clients et membres d'une LANDI. Avec les collaboratrices et collaborateurs, ils forment les deux cercles internes des parties prenantes de fenaco. Dans les cercles externes, on trouve ensuite le groupe composé des consommatrices et consommateurs et des partenaires commerciaux, puis celui des diverses entités et de l'Etat (GRI 2-29).



Groupes d'intérêts de fenaco

Pour définir les groupes d'intérêts, plus de 250 parties prenantes de fenaco société coopérative ont été identifiées et évaluées selon leur légitimité, l'urgence de leurs souhaits/attentes et leur influence. Un ordre de priorité a ensuite été établi en fonction de la fréquence à laquelle ils apparaissaient. Le résultat a été comparé à une évaluation indépendante des parties prenantes et transposé dans une matrice de pertinence.

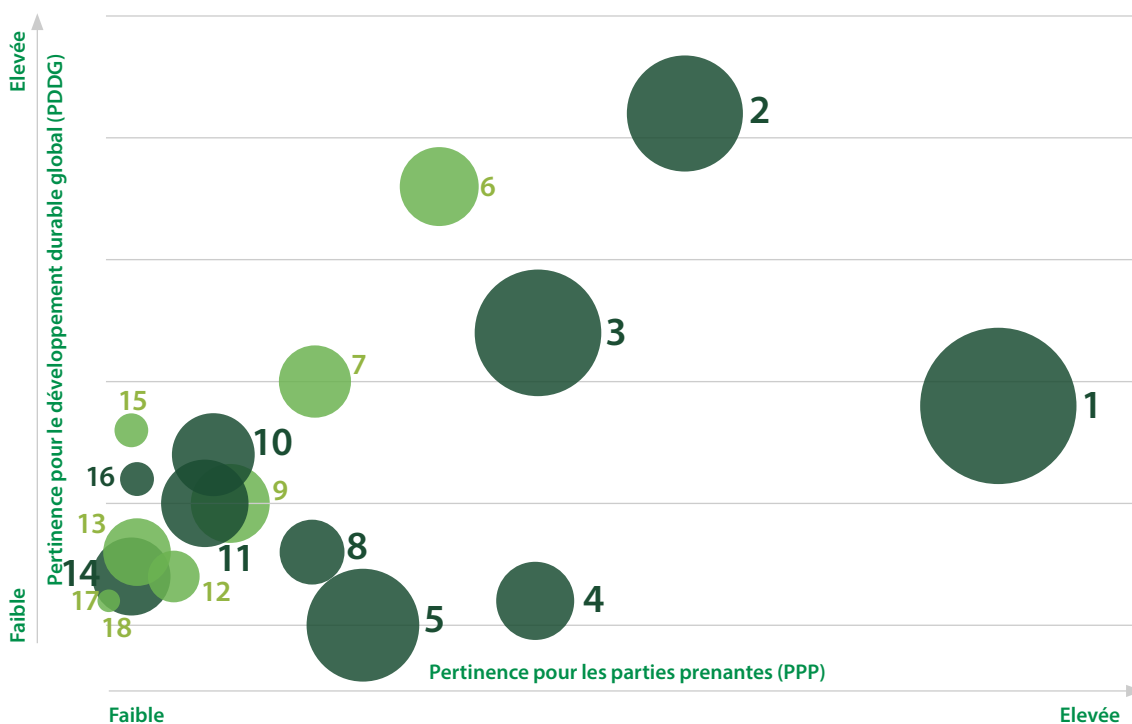
Dialogue et intégration

fenaco entretient des échanges réguliers avec ses parties prenantes et notamment avec celles qui forment ses cercles de groupes d'intérêt internes. Ces échanges ont par exemple lieu dans le cadre des séances Dialogue LANDI régionales, des Assemblées régionales et des Journées des cadres. Par ailleurs, fenaco prend part à des réunions au sommet et à des entretiens avec des parties prenantes pour dialoguer avec d'autres groupes d'intérêts (p.ex. les consommatrices et consommateurs, les partenaires commerciaux, les autorités et les hautes écoles). Une sélection représentative des réunions et entretiens qui ont eu lieu au cours de l'année sous revue se trouve à la page 32.

Analyse de matérialité

fenaco société coopérative a défini 18 domaines thématiques essentiels à partir des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, des 24 critères du cadre GAP et d'autres outils liés au développement durable. Pour leur évaluation, environ 2600 déclarations internes et externes ont été extraites de différents documents pertinents (p. ex. entretiens et sondages avec les parties prenantes, procès-verbaux d'ateliers, stratégies et objectifs annuels des UAS/UP, ratings), puis analysées statistiquement. Les résultats de l'analyse rétroactive ont été évalués en 2021 par un expert externe spécialisé dans le développement durable et validés en interne. Le résultat provisoire a une nouvelle fois été analysé en 2022 en vue de développements futurs. La priorité accordée aux domaines thématiques a finalement été définie sur cette base (GRI 3-1).

Analyse de matérialité de fenaco en trois dimensions



Taille du cercle = pertinence pour les activités commerciales (PAC)

● = priorité en vue des futurs développements

● = thèmes sans priorité spécifique

- | | |
|---|---|
| 1 Efficacité énergétique, gaz à effet de serre, limitation du réchauffement climatique | 11 Déchets alimentaires, gestion des déchets, économie circulaire |
| 2 Production agricole durable et biodiversité | 12 Santé et bien-être |
| 3 Processus d'entreprise stables, innovation et recherche, structures économiques résilientes | 13 Coopération institutionnelle, conseil, aide solidaire |
| 4 Sources énergétiques renouvelables | 14 Sécurité alimentaire, sécurité de l'approvisionnement |
| 5 Nos collaboratrices et collaborateurs (fenaco) | 15 Conditions de travail et de vie (bonnes pratiques commerciales) |
| 6 Compliance, transparence, sécurité juridique | 16 Préservation des ressources d'eau douce (disponibilité/qualité) |
| 7 Egalité des chances dans la société et stabilité sociale | 17 Qualité de l'air (sauf CO ₂) |
| 8 Modèles de consommation durables | 18 Exploitation durable des milieux marins (pêche, pollution, écosystème) |
| 9 Formation, formation continue et promotion | |
| 10 Structures financières stables, investissements, économie saine | |

Correspondances entre les ODD, les domaines thématiques issus de l'analyse de matérialité et les thèmes prioritaires de fenaco



| Domaine thématique | Thème prioritaire | ODD de l'ONU | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| Economie | Contexte du marché | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 10. Structures financières stables, investissements, économie saine | ● | | | | | | | | ● | ● | ● | | | ● | | | |
| | 14. Sécurité alimentaire, sécurité de l'approvisionnement | | | ● | | | | | | | | | | | | | | |
| | 15. Conditions de travail et de vie (bonnes pratiques commerciales) | ● | ● | | ● | | | | | ● | ● | | ● | ● | | | ● | ● |
| Economie | Innovation et processus | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3. Processus d'entreprise stables, innovation et recherche, structures économiques résilientes | | | | | | | | | ● | ● | | | | | | ● | ● |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Société | Responsabilité entrepreneuriale | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 6. Compliance, transparence, sécurité juridique | ● | | | | | | | | ● | | ● | | ● | | | ● | ● |
| | Société | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 7. Egalité des chances dans la société et stabilité sociale | ● | | | ● | ● | | | ● | | ● | ● | | | | | | |
| | 13. Coopération institutionnelle, conseil, aide solidaire | | | | | | | | | | | | ● | | | | | ● |
| | Collaboratrices et collaborateurs | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5. Nos collaboratrices et collaborateurs (fenaco) | | ● | | | ● | ● | | | ● | | | | | | | | |
| 9. Formation, formation continue et promotion | | | | | ● | ● | | | ● | | | | ● | | | | | |
| 12. Santé et bien-être | | | ● | ● | | | | | ● | | | | | | | | | |
| Ecologie | Sol et alimentation | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2. Production agricole durable et biodiversité | | ● | ● | ● | | | ● | | | | | ● | | ● | ● | | |
| | 8. Modèles de consommation durables | | | | | | | | | ● | | | ● | | | | | |
| | 11. Déchets alimentaires, gestion des déchets, économie circulaire | | | | | | | | | | | | ● | ● | | ● | | |
| | 16. Préservation des ressources d'eau douce (disponibilité/qualité) | | | | | | | ● | | | | | ● | | ● | ● | | |
| | 18. Exploitation durable des milieux marins (pêche, pollution, écosystème) | | | | | | | | | | | | ● | | ● | | | |
| | 12. Santé et bien-être (animaux) | | | | ● | | | | | | | | ● | | | | | |
| | Energie et climat | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1. Efficacité énergétique, gaz à effet de serre, limitation du réchauffement climatique | | ● | | | | | | | ● | | ● | | | ● | | | |
| | 4. Sources énergétiques renouvelables | | | | | | | | | ● | | | | | | | | |
| 17. Qualité de l'air (sauf CO ₂) | | | | | ● | | | | | | | | ● | | | | | |

Contribution des 18 domaines thématiques et des 7 thèmes prioritaires de fenaco aux 17 ODD de l'ONU

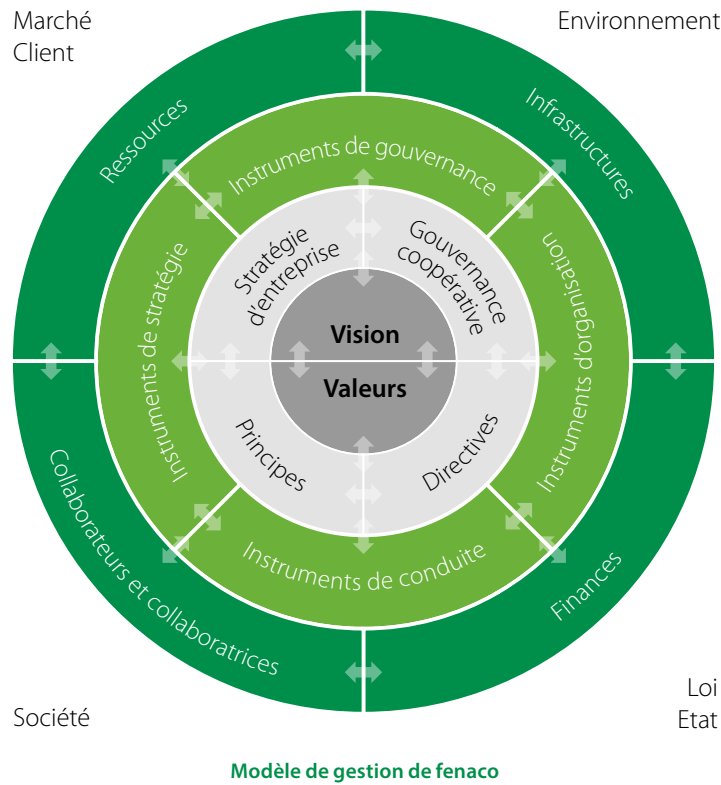
● = priorité en vue des futurs développements

● = thèmes sans priorité spécifique

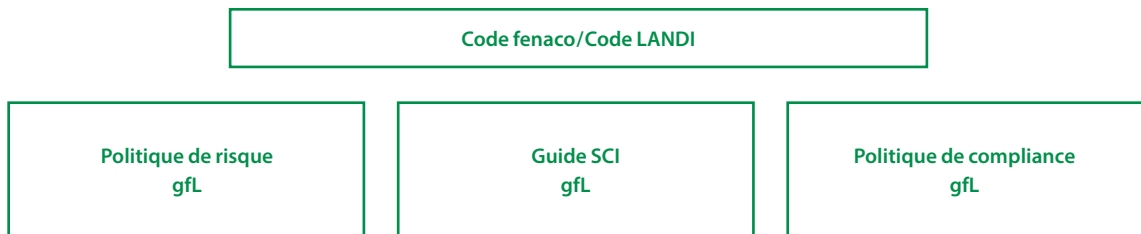
Ancrage du développement durable au sein de l'organisation

Le développement durable en tant qu'élément de l'organisation globale

L'organisation globale de fenaco société coopérative (hors coopératives LANDI) est documentée dans divers règlements et assurée par plusieurs instruments. A cet égard, les valeurs et la vision sont capitales, suivies par la stratégie d'entreprise et les principes. Le thème du développement durable en fait partie et est profondément ancré dans le modèle organisationnel.



La direction d'entreprise (gouvernance coopérative) est définie pour l'ensemble du groupe fenaco-LANDI (y compris les coopératives LANDI) et inclut les règlements suivants :



Règlements du groupe fenaco-LANDI en matière de gouvernance coopérative

Le rapport de gestion comporte de plus amples informations sur l'organisation structurelle et la gouvernance coopérative aux pages 49 à 61.

Comité directeur Développement durable

Le Comité directeur Développement durable est l'organe de contrôle suprême pour la stratégie et les objectifs en matière de développement durable. Il est constitué de membres de la Direction de fenaco et siège deux à trois fois par an. En cas de besoin, des spécialistes peuvent être consultés. Les décisions ou les thèmes importants sont soumis à l'approbation de l'ensemble de la Direction (GRI 2-13, GRI 2-14, GRI 2-17). Voici les tâches principales du Comité directeur :

- Définition de la voie à suivre pour les activités en matière de développement durable
- Conseil sur les thématiques environnementales, sociales et économiques d'actualité
- Contrôle périodique de la stratégie sur le développement durable, des sept thèmes prioritaires et du degré de réalisation des 14 objectifs de développement durable
- Définition de valeurs-cibles pour les indicateurs
- Définition de mesures en cas d'évolutions indésirables
- Contrôle formel et validation du Rapport sur le développement durable
- Coordination des échanges avec les parties prenantes et discussion des résultats qui en émanent
- Lancement de mesures de formation et de sensibilisation sur le thème du développement durable

Membres de la Direction au sein du Comité directeur

| Fonction | Représente au sein du Comité directeur : |
|---|--|
| Président ou Présidente de la Direction | l'ensemble de l'entreprise, le personnel, la communication, l'énergie |
| Chef ou Cheffe Département Infrastructures/Développement durable (présidence du Comité directeur) | les régions de fenaco et les LANDI SA, le développement durable, les thèmes liés à l'énergie, au climat et à l'environnement |
| Chef ou Cheffe de la Division Industrie alimentaire | la transformation des denrées alimentaires, la responsabilité des produits |
| Chef ou Cheffe de la Division Finances/Services | la compliance, la réglementation, le controlling |
| Chef ou Cheffe de la Division Agro | les céréales, oléagineux et matières premières, la production végétale, le commerce de bétail, la technique agricole |
| Chef ou Cheffe de la Division Commerce de détail | le commerce de détail |
| Chef du Département Fraîcheur / Sécurité alimentaire (Chef ou Cheffe des Coopérations dans la recherche) | l'innovation, les coopérations dans la recherche, les projets spéciaux, la collaboration avec les hautes écoles |

Spécialiste ayant un rôle consultatif au sein du Comité directeur

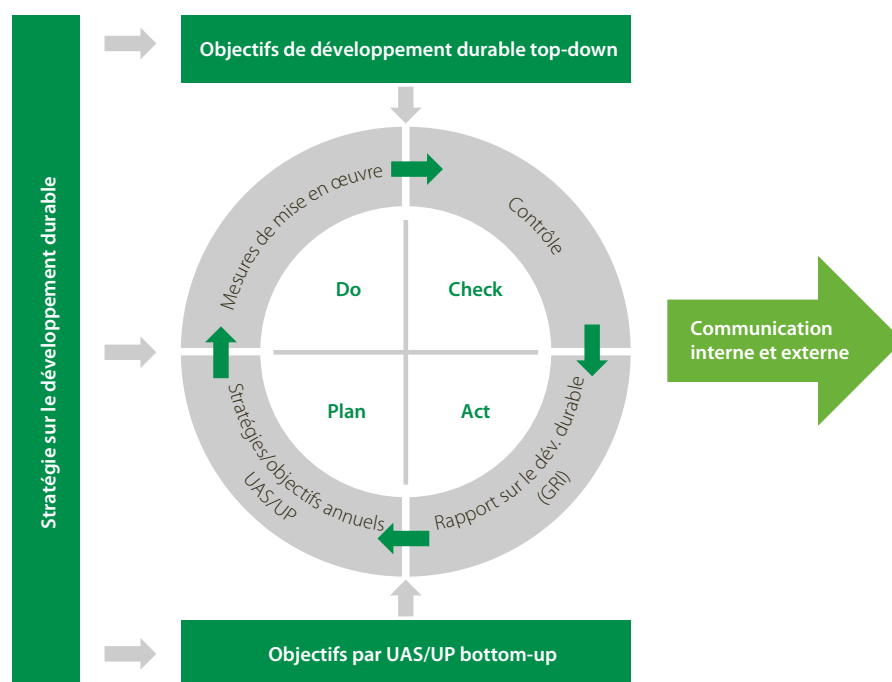
| Fonction | Rend compte des thèmes suivants au Comité directeur : |
|---|---|
| Responsable du Management des rapports sur le développement durable | la rédaction du Rapport sur le développement durable selon la méthode GRI, direction du Groupe de travail Développement durable, soutien aux activités volontaires des UAS/UP dans le domaine du développement durable et communication sur ces activités |
| Responsable de l'UP Développement durable et Environnement | les projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la préservation du climat, des innovations, ainsi que l'établissement du Rapport sur le développement durable |
| Responsable de l'UP Communication d'entreprise | la communication, les relations publiques, la rédaction du rapport de gestion |

Intégration du développement durable au sein du processus global de direction et de fixation des objectifs

L'impact des mesures adoptées pour promouvoir le développement durable est étudié chaque année, parallèlement à la publication du rapport de gestion au mois de mai de l'année suivante. A ce moment-là, les membres du Comité directeur disposent de toutes les informations et de tous les chiffres pertinents pour pouvoir identifier les conséquences positives ou négatives et en discuter.

L'examen courant des nouvelles idées et demandes de projet en rapport avec le développement durable est du ressort de l'UP Développement durable et Environnement. Si elles sont pertinentes, les propositions sont présentées au Comité directeur pour approbation.

Dans une optique de développement continu, les conclusions des Rapports sur le développement durable, les tendances révélées par les indicateurs et les résultats des entretiens avec les parties prenantes sont intégrés dans le système global de direction et de fixation des objectifs de fenaco. Ils figurent notamment dans la version résumée de la stratégie globale annuelle des différentes UAS/UP ainsi que dans leurs objectifs annuels.

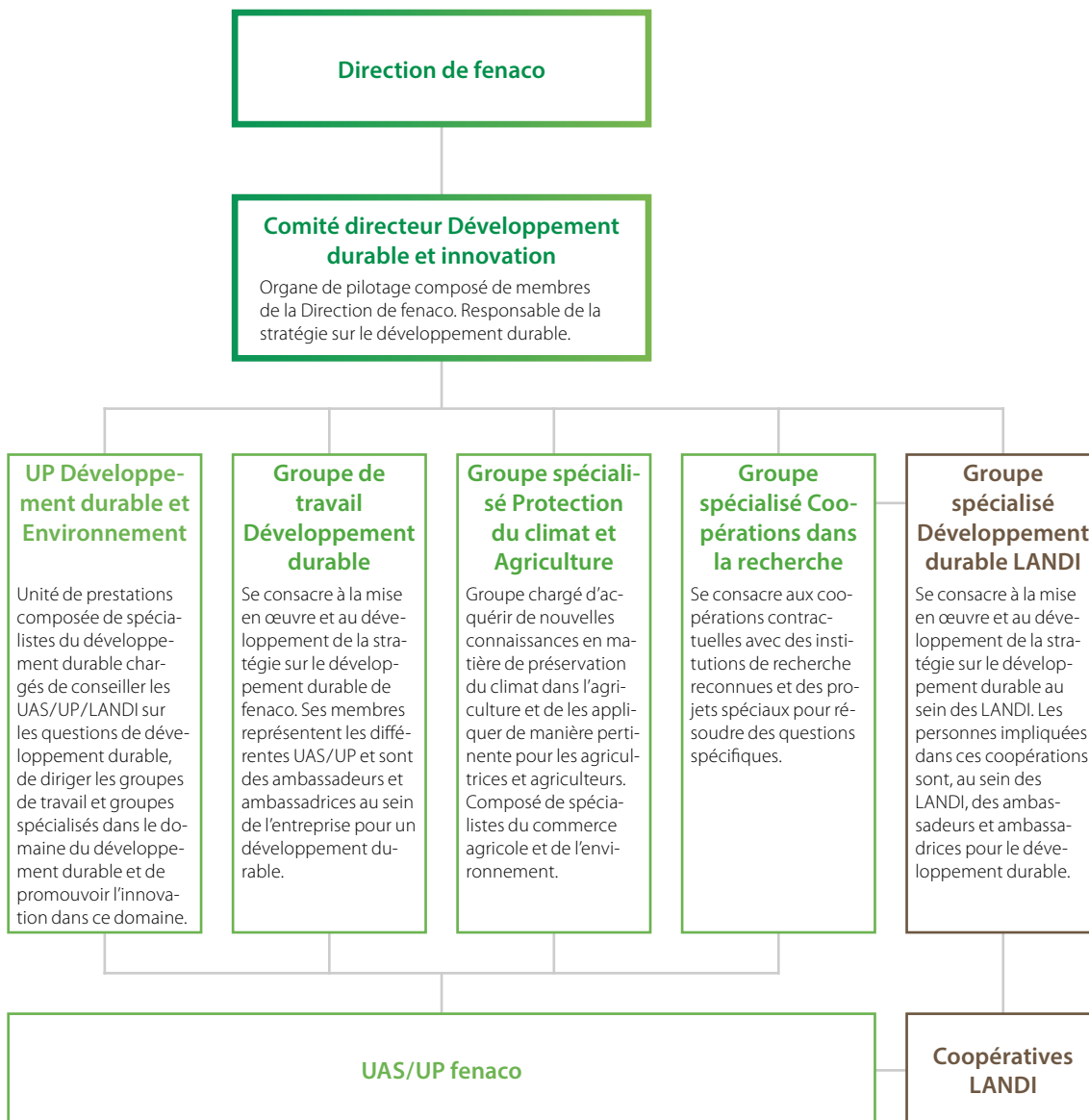


Intégration du développement durable au sein du processus de conduite/de fixation des objectifs (processus d'amélioration continu PDCA)

Intégration et collaboration de l'ensemble des unités structurelles dans le processus de développement durable

En appui du Comité directeur Développement durable, un groupe de travail spécialisé en la matière met en œuvre et développe la stratégie sur le développement durable. Il comprend plus de 42 membres représentant les UAS/UP qui sont formés et sensibilisés aux thèmes de la durabilité. Ils font office « d'ambassadeurs internes » auprès de la Direction de leur UAS/UP. Par cette configuration, les thèmes prioritaires et les objectifs de développement durable sont largement soutenus. Les points communs, les chevauchements et les conflits qui découlent de ces objectifs peuvent être pris en compte suffisamment tôt (GRI 2–9). Les interactions entre les différents organes sont définies de façon claire et simple.

Afin d'étendre le processus de développement durable de manière sensée et cohérente à l'ensemble du groupe fenaco-LANDI, le Groupe spécialisé Développement durable LANDI, pendant du Groupe de travail Développement durable de fenaco, a été constitué et compte neuf membres.



Participation et intégration de l'ensemble des UAS/UP/LANDI dans le processus de développement durable

Objectifs de développement durable

Se basant sur ses sept thèmes prioritaires à long terme, fenaco société coopérative s'est fixé 14 objectifs de développement durable pour la période allant de 2019 à 2025. Toutes les UAS/UP intègrent au moins trois de ces objectifs bénéfiques à la stratégie sur le développement durable dans leur stratégie résumée.

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Détails pages | Objectifs de dév. durable ONU (ODD) |
|----|--|--|-------|---|---------------------|-------------------------------------|
| 1 | Taux de matières premières et de produits suisses supérieur à la moyenne dans la filière agroalimentaire | Taux de produits suisses fenaco > degré d'autosuffisance suisse | 2025 |  | 20 – 21 | 2 12 |
| 2 | Taux de matières premières et de produits suisses supérieur à la moyenne dans la production d'aliments pour animaux de rente | Taux de produits suisses fenaco > degré d'autosuffisance suisse | 2025 |  | 21 – 22 | 2 12 |
| 3 | Promotion de technologies et de processus innovants | Au moins CHF 1 Mio/an | 2025 |  | 25 – 27 | 9 |
| 4 | Aucune violation liée à la corruption en Suisse ou à l'étranger | Tolérance zéro : aucune violation/an | 2025 |  | 29 | 10 16 |
| 5 | Aucune violation liée à un comportement anticoncurrentiel | Tolérance zéro : aucune violation/an | 2025 |  | 29 | 10 16 |
| 6 | Promotion de l'emploi dans les zones rurales | Au moins Taux des emplois de fenaco dans les communes < 10 000 hab. = min. 1,5 fois supérieur au taux suisse | 2025 |  | 34 | 1 8 11 |
| 7 | Augmentation de la proportion de femmes cadres | Hausse du taux chaque année | 2025 |  | 39 – 40, 47 | 4 5 10 |
| 8 | Réduction du taux de rotation | Baisse du taux par UAS/UP chaque année | 2025 |  | 41 – 42, 47 – 48 | 8 |
| 9 | Stabilisation des jours d'absence des collaborateurs et collaboratrices | Stabilisation des jours d'absence pour maladie et accident professionnel par UAS/UP | 2025 |  | 42 – 44, 47 – 48 | 3 8 |
| 10 | Réduction du gaspillage alimentaire | Mesures de réduction et intégration de fenaco dans le système de collecte national | 2025 |  | 49 – 50 | 12 |
| 11 | Rôle de leader dans la protection alternative des plantes | Hausse des surfaces chaque année | 2025 |  | 51 – 54 | 6 12 14 15 |
| 12 | Augmentation de l'efficacité énergétique | + 18 % Confédération + 24 % en interne | 2024 |  | 55, 57 | 7 13 |
| 13 | Réduction des émissions de CO ₂ | - 2 % par an au niveau de la Confédération sur les combustibles fossiles | 2024 |  | 55 – 56, 58 – 59 | 7 13 |
| 14 | Augmentation de la part de production autonome d'électricité PV dans la consommation totale d'électricité | 18 000 MWh 10 % | 2025 |  | 55 – 57, 56 – 60 | 7 |

Contexte du marché

Notre ambition

Nous renforçons continuellement notre position sur le marché avec des denrées alimentaires suisses de qualité.



Pour ce faire, nos champs d'action sont les suivants :

- Proximité avec notre clientèle et les consommateurs et consommatrices ainsi que prise en compte de leurs besoins
- Action en partenariat avec les fournisseurs et les clients
- Meilleure compétitivité dans la chaîne de valeur ajoutée, du champ et de l'étable jusqu'aux consommatrices et consommateurs
- Utilisation ciblée des ressources et exploitation de nos potentiels
- Avantages pour les membres de la société coopérative

Importance

fenaco société coopérative est active tout au long de la chaîne de valeur ajoutée des denrées alimentaires : culture, récolte, stockage, transformation et distribution. Nos activités principales se déroulent en Suisse. La production indigène se distingue par des structures adaptées aux régions et décentralisées, des distances courtes pour le transport, l'attention portée à la qualité et le degré de sécurité élevé des produits. En outre, elle affiche déjà un niveau élevé en matière de développement durable. Il s'agit de renforcer et de développer encore cet atout par rapport à la production étrangère. L'acquisition de matières premières importées est nécessaire et primordiale lorsque certaines denrées agricoles ne peuvent pas être produites dans les conditions climatiques qui prévalent en Suisse ou qu'elles ne sont pas disponibles en quantités suffisantes en Suisse (p. ex. céréales fourragères, légumes).

Objectifs

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Objectifs de dév. durable ONU (ODD) |
|----|--|---|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Taux de matières premières et de produits suisses supérieur à la moyenne dans la filière agroalimentaire | Taux de produits suisses fenaco > degré d'autosuffisance suisse | 2025 |  | 2 12 |
| 2 | Taux de matières premières et de produits suisses supérieur à la moyenne dans la production d'aliments pour animaux de rente | Taux de produits suisses fenaco > degré d'autosuffisance suisse | 2025 |  | 2 12 |

Reporting

Provenance des denrées alimentaires

| Produit | Degré d'autosuffisance CH en % | Degré de réalisation fenaco | Remarques |
|---|--------------------------------|-----------------------------|--|
| Blé panifiable | 75.0 | ● | |
| Semences de colza | 96.7 | ● | |
| Huile de colza | 69.8 | ● | |
| Graines de tournesol | 76.7 | ● | |
| Huile de tournesol | 9.5 | ● | |
| Pommes de terre (de transformation et de consommation) | 80.1* | ● | |
| Carottes (transformation et produits frais) | 95.9 | ● | |
| Tomates | 45.1 | ● | |
| Haricots (transformation et produits frais) | 69.0 | ● | |
| Petits pois (transformation) | 94.6 | ● | |
| Pommes de table | 91.7 | ● | |
| Pommes à cidre | 100.0 | ● | |
| Poires de table | 61.2 | ● | |
| Poires à cidre | 100.0 | ● | |
| Sucre (betteraves) | 71.4 | ● | |
| Raisins rouges/blancs (pour la production de vin) | 100.0 | ● | |
| Viande de veau | 97.0 | ● | |
| Viande de bœuf (gros bétail) | 77.7 | ● | |
| Viande de mouton | 41.5 | ● | |
| Viande de porc | 93.6 | ● | |
| Volaille | 65.0 | ● | |
| Œufs crus | 77.1 | ● | |
| Total (degré d'autosuffisance global des matières premières listées) | 78.6 | ● | Taux de produits CH fenaco = 90.4 |

● Atteint
 ● Mesures en cours d'exécution
 ● Mesures supplémentaires nécessaires

Explications

- * Au moment de terminer la rédaction de ce rapport, nous ne disposions pas de données statistiques sur le degré d'autosuffisance suisse pour 2023. Les prévisions de Swisspatat à septembre 2023 livrent une indication approximative. Ces dernières prévoient une récolte inférieure d'environ 15 % à la moyenne des dernières années. En 2023, la récolte de pommes de terre a été inférieure à la moyenne pour la troisième année consécutive.
- L'objectif de fenaco est atteint lorsque la part suisse des produits fabriqués et commercialisés par fenaco est supérieure au degré d'autosuffisance alimentaire suisse correspondant (en volume pondéré).
 - fenaco établit chaque année un décompte interne du flux des marchandises afin d'établir la part indigène et la part des importations. Les valeurs-cibles se basent sur la moyenne des rendements des trois dernières années afin de compenser les fluctuations des récoltes.
 - Une distinction est établie entre les produits suisses et ceux importés, la part indigène étant exprimée en %. Les quantités ne sont pas publiées.

- Les statistiques publiques des différentes associations professionnelles servent de source pour le degré d'autosuffisance alimentaire : statistiques annuelles de Swiss granum et Swiss-Impex, rapport annuel de l'USPPT (Swisspatat), ProfiReports CCM (Centrale Suisse de la culture maraîchère), statistiques annuelles de FUS (Fruit-Union Suisse), statistiques annuelles « L'année viticole » de l'OFAG, statistiques annuelles « Le marché de la viande en chiffres » de Proviande, statistiques annuelles d'Aviforum « Aviculture en chiffres » et statistiques annuelles de Sucre Suisse SA ou de Réservesuisse.
- Le choix des denrées alimentaires transformées n'est pas exhaustif et se fonde sur les denrées alimentaires importantes pour fenaco. Les aliments non pertinents et donc non pris en compte seraient par exemple le riz, le poisson ou le café.
- A partir de 2023, le vin ne sera plus pris en compte dans les flux de marchandises. La comparabilité avec l'année précédente n'est plus donnée. Selon la nouvelle sélection de denrées alimentaires, le taux d'autosuffisance de la Suisse est de 80,5 % pour 2022.
- Pour le blé panifiable : le relevé de données contient une lacune systématique pour toutes les LANDI/tous les centres collecteurs de céréales qui réceptionnent du blé panifiable IP-SUISSE en régie propre et le commercialisent directement sans passer par fenaco GOF.

Provenance des aliments fourragers

| Produit | Degré d'autosuffisance CH en % | Degré de réalisation fenaco | Remarques |
|--|--------------------------------|-----------------------------|--|
| Orge fourragère | 76.6 | ● | |
| Blé fourrager | 16.1 | ● | |
| Maïs-grain | 39.5 | ● | Part élevée de commercialisation directe par les agricultrices et agriculteurs |
| Triticale | 98.0 | ● | |
| Graines de soja entières | 69.6 | ● | |
| Pois fourrager | 31.8 | ● | |
| Sous-produits du colza | 39.4 | ● | |
| Total (taux d'autosuffisance global des matières premières listées) | 39.3 | ● | Taux de produits CH fenaco = 39.0% |

● Atteint

● Mesures en cours d'exécution

● Mesures supplémentaires nécessaires

Explications

- L'objectif de fenaco est atteint lorsque la part suisse des produits fabriqués et commercialisés par fenaco est supérieure au degré d'autosuffisance alimentaire suisse correspondant (en volume pondéré).
- Outre les denrées alimentaires, les principales matières premières pour les aliments fourragers sont recensées par provenance.
- Une distinction est établie entre les produits suisses et ceux importés, la part indigène étant exprimée en %. Les quantités ne sont pas publiées.
- Le type de saisie des données et de calcul est le même que celui des denrées alimentaires.
- Les statistiques annuelles de Swissgranum accessibles au public ainsi que Swiss-Impex pour les importations servent de base de calcul des taux d'autosuffisance.

Normes de durabilité pour les matières premières fourragères importées

Environ 85 % des aliments fourragers consommés par les animaux de rente en Suisse sont produits dans le pays. Pour le fourrage grossier, cette part se situe entre 95 et 100 % selon les années. Pour les fourrages concentrés, le degré d'autosuffisance alimentaire s'élève à 40 % seulement et l'agriculture dépend des importations. fenaco se fournit ici autant que possible en marchandises issues d'une production durable et/ou européenne. Le soja importé en 2023, par exemple, provenait à 99 % d'Europe. Il est utile de conserver une part d'outre-mer afin de pouvoir recourir aux relations commerciales établies dans des régions productrices alternatives en cas de mauvaises récoltes en Europe. En outre, la demande de soja européen devrait augmenter ces prochaines années en raison de nouvelles dispositions législatives dans l'UE, ce qui pourrait détériorer notre position d'approvisionnement. L'ensemble des importations de soja ont respecté les exigences de durabilité du Réseau suisse pour le soja. Nous avons acheté l'intégralité des brisures de riz auprès de producteurs durables. Le blé, l'orge et l'avoine fourragers quant à eux provenaient à plus de 95 % de cultures qui ne recourent pas au glyphosate pour accélérer la maturité (dessiccation). Nous garantissons ainsi que les agriculteurs et agricultrices peuvent satisfaire à l'exigence de durabilité pour la viande suisse et les labels IP Suisse, Bio-Suisse et Vache mère Suisse.

Calcul consolidé de valeur ajoutée (en KCHF)

| Année de production | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Produit net résultant de livraisons et de prestations | 7 522 119 | 8 046 065 | 7 366 349 |
| Prestations reçues provenant des pouvoirs publics | 29 064 | 24 031 | 27 142 |
| Performance globale | 7 551 183 | 8 070 096 | 7 393 491 |
| Prestations préalables utilisées | - 5 848 755 | - 6 377 188 | - 5 597 869 |
| Création de valeur brute | 1 702 428 | 1 629 908 | 1 795 622 |
| Amortissements et provisions | - 118 027 | - 138 246 | - 179 477 |
| Création de valeur nette | 1 584 401 | 1 554 662 | 1 616 145 |
| Utilisation | | | |
| Collaboratrices et collaborateurs | - 905 318 | - 879 476 | - 855 852 |
| Pouvoirs publics | - 577 441 | - 622 410 | - 628 485 |
| Bailleurs de fonds | - 4 613 | - 7 752 | - 6 937 |
| Rémunération du capital social (y c. dividendes aux tiers) | - 8 195 | - 8 483 | - 8 378 |
| Bénéfices non distribués (autofinancement) | - 88 834 | - 40 871 | - 119 608 |
| Total utilisation | - 1 584 401 | - 1 558 992 | - 1 619 260 |

Explications

- Le calcul de la valeur économique directe générée et distribuée est effectué par le biais de ce que l'on appelle le calcul de valeur ajoutée. A travers cet indicateur, nous démontrons quelle valeur ajoutée est réalisée à partir des résultats nets des ventes et des contributions provenant des pouvoirs publics, et comment est utilisée la valeur ajoutée en faveur des collaboratrices et collaborateurs, des pouvoirs publics, des investisseurs et des membres.
- Correspond au GRI 201-1.

Dépenses en Suisse (fournisseurs locaux)

| Domaine d'activité | Charges de marchandises | | Charges de marchandises | | Charges de marchandises | |
|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Total 2023 KCHF | Part suisse 2023 % | Total 2022 KCHF | Part suisse 2022 % | Total 2021 KCHF | Part suisse 2021 % |
| Agro | 1 339 843 | 72.0 | 1 383 063 | 63.7 | 1 440 548 | 72.1 |
| Industrie alimentaire | 996 251 | 88.4 | 936 603 | 88.5 | 939 884 | 92.2 |
| Commerce de détail | 1 409 683 | 83.4 | 1 487 989 | 80.6 | 1 484 183 | 80.6 |
| Energie | 1 497 448 | 84.0 | 1 826 633 | 76.8 | 1 365 258 | 91.6 |
| Divers | 211 580 | 99.2 | 200 475 | 98.8 | 175 578 | 98.5 |
| Total entités suisses de fenaco | 5 454 805 | 82.3 | 5 834 763 | 77.3 | 5 405 451 | 83.7 |
| Total entités étrangères de fenaco | 374 250 | 3.0 | 539 611 | 6.2 | 286 625 | 10.80 |
| Total fenaco | 5 829 055 | 77.2 | 6 374 374 | 71.3 | 5 692 076 | 80.0 |

Explications

- La part suisse réduite en 2022 s'explique principalement par la forte inflation au niveau des sources énergétiques fossiles et des produits agricoles étrangers.
- Le terme GRI « local » s'applique à toute la Suisse.
- Les dépenses pour les fournisseurs locaux correspondent aux charges de marchandises de l'ensemble des UAS pour les achats effectués auprès de fournisseurs externes. Les achats internes à fenaco ne sont pas inclus.
- Tous les groupes de marchandises (Food, Feed, Non-Food) sont inclus, mais pas les prestations.
- Toutes les sociétés suisses, de même que toutes les sociétés étrangères de fenaco sont prises en compte à hauteur d'une participation d'au moins 50 %.
- La part Suisse en % correspond à la valeur des marchandises commandées par fenaco auprès des agriculteurs et des fournisseurs suisses. La part en % ne correspond toutefois pas au pays d'origine ou de provenance de la marchandise. Par exemple, les combustibles et carburants sont achetés auprès de raffineries et de commerçants suisses, bien que le pétrole brut provienne de l'étranger.
- Correspond au GRI 204–1.

Engagement international

Aucune démarche d'expansion internationale (GRI 2–1) n'a été effectuée au cours de l'année sous revue. La liste complète des entreprises étrangères figure dans le rapport de gestion (pages 92 à 95).

Prix et distinctions

| Prix/distinction | Unité distinguée | Décerné par | Informations complémentaires |
|--|------------------------------------|--|--|
| Swiss Employer Award : 14 ^e place dans la catégorie 250 à 999 employés | Bison Schweiz | Swiss Employer Award | www.swissarbeitgeberaward.ch |
| Swiss Employer Award : 19 ^e place dans la catégorie 100 à 249 employés | fenaco Informatique | Swiss Employer Award | www.swissarbeitgeberaward.ch |
| Prix DLG : 19 médailles d'or, trois médailles d'argent et deux médailles de bronze pour la qualité des produits carnés | Ernst Sutter | Société allemande de l'agriculture (DLG) | www.ufarevue.ch |
| Expovina Wine Trophy: Le Steinböckler Completer Malans AOC Graubünden 2021 remporte le prix dans la catégorie Best of 2023 Suisse alémanique blanc | Rutishauser-DiVino | Expovina | www.expovina.ch |
| Grand Prix du Vin Suisse : 1 ^{er} place dans la catégorie Syrah, Les Titans 2020 AOC Valais | Provins | Grand Prix du Vin Suisse | www.grandprixduvin-suisse.ch |
| Suisse Tier 2023 : récompense dans la catégorie Nouveauté commerciale pour le train routier fermé destiné au transport d'animaux | Anicom | Suisse Tier | www.ufarevue.ch |
| Suisse Tier 2023 : prix spécial Nouveautés et innovations pour Rumiplan | UFA, Meliofeed, AGRIDEA | Suisse Tier | www.suisstier.ch |
| Championnats des métiers TIC : 7 ^e place dans la catégorie Cloud Computing dans le canton de Zurich et 17 ^e place au niveau national | fenaco Informatique (Manuel Regli) | Formation professionnelle en TIC | www.zli.ch |
| Championnats Swiss Skills : 10 ^e place dans la catégorie boulanger-pâtissier/boulangère-pâtissière Confiseur/Confiseuse | Volg (Jan Dönni) | Association suisse des patrons boulangers-confiseurs | www.swiss-skills.ch |
| Championnats Swiss Skills : 19 ^e place dans la catégorie Web Technologies | Bison Suisse (Alex Kina) | Formation professionnelle en TIC | www.swiss-skills.ch |

Explications

- Le tableau reprend les prix et les distinctions nouvellement décernés au cours de l'année sous revue.
- Les distinctions mentionnées ont été choisies en fonction de leur pertinence pour la stratégie sur le développement durable de fenaco.

Innovation et processus

Notre ambition

Nous misons sur des innovations produit et processus dans tous nos domaines d'activité.


Pour ce faire, nos champs d'action sont les suivants :

- Utilisation de technologies de pointe dans le domaine agricole, la logistique et la production
- Optimisation permanente des processus internes
- Développement et lancement de nouveaux produits ayant une valeur ajoutée pour la clientèle ainsi que pour les consommatrices et consommateurs
- Processus d'innovation internes par des équipes de développement engagées
- Collaboration active avec les secteurs des sciences et de la recherche

Importance

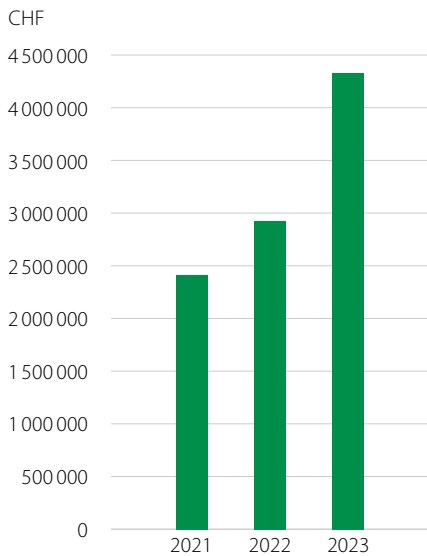
fenaco société coopérative s'engage pour l'avenir d'une agriculture suisse productrice. Les agricultrices et agriculteurs doivent pouvoir produire de manière plus efficace, plus durable et plus performante grâce à fenaco. L'innovation résulte d'une longueur d'avance dans les connaissances, le savoir-faire et les actions. Elle nécessite une culture d'entreprise et un état d'esprit progressistes qui visent à développer nos atouts sur la durée. L'innovation ne regroupe pas uniquement les nouveautés. Les processus, technologies et produits existants doivent sans cesse être remis en question et optimisés pour gagner en efficacité. fenaco est en outre un employeur important pour les diplômées et diplômés des hautes écoles, des hautes écoles spécialisées et des écoles supérieures dans le domaine de l'agronomie et de la technologie des denrées alimentaires. Le contact avec les institutions actives dans la recherche et le développement ainsi que l'utilisation des potentiels des jeunes professionnels motivés sont des facteurs de succès importants.

Objectifs

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Objectifs de dév. durable ONU (ODD) |
|----|---|-----------------------|-------|---|-------------------------------------|
| 3 | Promotion de technologies et de processus innovants | Au moins CHF 1 Mio/an | 2025 |  | 9 |

Reporting

Contributions à l'innovation



Explications

Le total des contributions à l'innovation se compose comme suit :

- Coopérations à long terme dans la recherche
- Projets d'innovation stratégiques financés par fenaco
- Projets d'innovation \geq CHF 50 000.- financés par les UAS/UP

La compilation ci-dessous donne une vue d'ensemble des différents projets d'innovation qui ont été lancés, poursuivis ou clôturés pendant l'année sous revue.

Coopérations à long terme dans la recherche

- **Chaire spécialisée dans la sélection végétale moléculaire à l'EPF Zurich** : les recherches se concentrent sur la mise au point de nouvelles techniques de sélection de plantes fourragères permettant d'améliorer le rendement et l'efficacité de ces plantes. L'ETH Zurich Foundation est soutenue via une donation.
- **Smart Sustainable Farming** : notre initiative de recherche au sein du World Food System Center de l'EPFZ se situe au carrefour de l'agriculture, des systèmes de production durable, de la robotique et de l'intelligence artificielle. En soutenant différents projets, elle participe au développement d'une production agricole durable, innovante et compétitive.
- **Remplacement du cuivre dans la protection des plantes** : l'objectif du projet avec le FiBL est de commercialiser un produit de substitution au cuivre dans toutes les cultures, p. ex. pour lutter contre le mildiou dans les vignes.
- **PestiRed** : ce projet mené en collaboration avec Agroscope, IP-SUISSE et d'autres partenaires vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques de synthèse de 75 %.
- **LOFT (Local food for the future)** : ce travail de recherche de la ZHAW vise à améliorer la production et l'efficacité des exploitations d'agriculture verticale. A nos côtés, la start-up Yasai, active dans ce mode de culture, et Agroscope soutiennent aussi ce projet.
- **Grandes cultures résistantes au climat 2035** : le réchauffement climatique entraîne des épisodes de chaleur et de sécheresse. A long terme, il nuit aux cultures. En collaboration avec Suisse Grêle et l'Union suisse des paysans, nous avons chargé Agroscope d'en analyser les effets. En outre, l'étude propose à l'agriculture des stratégies pour surmonter les phases de stress grâce à l'optimisation des sols, la promotion de la biodiversité, la rotation des cultures, le choix de plantes tolérant la chaleur et la sécheresse ainsi qu'à de nouvelles techniques de culture.
- **MaisNet** : ce projet commun de LANDOR, Meliofeed et Agroscope mené en collaboration avec Bio Suisse pour une culture du maïs plus durable en se concentrant sur la fumure et la lixiviation des nitrates s'est achevé en 2023.
- **Soutien à la production de pommes à cidre bio** : dans le cadre de ce projet mené en coopération avec le FiBL, nous recherchons des solutions pour accroître la productivité de la culture biologique de pommes à cidre.

Projets d'innovation stratégiques financés par fenaco

- **barto**: le gestionnaire d'exploitation numérique suisse barto facilite la documentation des données pour les agricultrices et les agriculteurs tout en leur fournissant une base de décision pour leur entreprise. fenaco compte parmi les dix acteurs du secteur qui participent à cette start-up et font ainsi avancer la digitalisation de l'agriculture suisse. En 2023, la base d'actionnaires a décidé de lancer un nouveau tour de financement de max. CHF 4,3 Mio. fenaco a participé à cette augmentation de capital à hauteur de CHF 1,26 Mio.
- **Projets Innovagri**: différents projets dans le domaine de la protection alternative des plantes (voir pages 51 à 53).
- **Databaum/vitiprotect**: dans ce projet, l'équipe a développé et testé un modèle de prévision basé sur l'intelligence artificielle à l'exemple du mildiou de la vigne. Il s'est achevé en 2023.
- **Inverto**: ce projet se consacre au développement d'un système de drones pour le lâcher d'auxiliaires servant à la lutte biologique contre les insectes dans les cultures maraîchères et fruitières.

Projets d'innovation ≥ CHF 50 000 financés par les UAS/UP

- **PelletingPro**: en collaboration avec le groupe Bühler, UFA a développé une méthode permettant de mesurer l'humidité des matières premières au cours du processus de production. Le contrôle et la gestion du taux d'humidité sur toute la ligne thermique permet d'améliorer la qualité du fourrage. La consommation d'énergie diminue jusqu'à 20 % selon la recette.
- **Aliment concentré pour les cultures de cellules et de tissus végétaux**: f-INAL (fenaco Innovations Alimentaires) et la ZHAW s'allient pour trouver un milieu nutritif abordable destiné à la culture de denrées alimentaires végétales. Les matières premières doivent pouvoir être cultivées par les membres de fenaco ou achetées comme sous-produits auprès d'entreprises de l'industrie alimentaire fenaco.

Sélection d'autres projets d'innovation des UAS/UP

- **RESPECTfarms**: f-INAL (fenaco Innovations Alimentaires) participe à une étude de faisabilité de RESPECTfarms. L'entreprise néerlandaise mène des recherches fondamentales sur la production de viande cellulaire dans les fermes.
- **SeednSoil**: Semences UFA et le FiBL travaillent ensemble à réduire et à mieux contrôler les maladies du blé transmises par les semences et le sol, grâce aux traitements de semences et aux pratiques de gestion agromomique.
- **SHI dans l'engraissement porcin**: UFA étudie comment réduire les pertes chez les porcs d'engraissement dues au syndrome intestinal hémorragique (SIH). Deux sous-projets sont consacrés à la génomique et aux facteurs environnementaux. La publication de recommandations pratiques est prévue pour 2024.
- **Optimisation de l'indice de conversion alimentaire chez les porcs**: en améliorant cet indice, il s'agit de réduire les effets négatifs de la production porcine sur l'environnement. A cet effet, UFA met à la disposition de la HAFL et de SUISAG des données d'évaluation d'engraissement au niveau d'entreprises agricoles individuelles.
- **Stations météo dans les vignobles**: à l'aide de stations météorologiques, Rutishauser-DiVino enregistre le microclimat des vignobles, ce qui permet de mieux anticiper les maladies et les attaques de ravageurs et donc, d'utiliser des produits phytosanitaires en tenant davantage compte des besoins effectifs. Jusqu'à présent, la quantité de produits phytosanitaires utilisés dans la zone du projet a pu être réduite de 25 %.
- **Réduction de l'utilisation de substances actives dans la viticulture**: afin de réduire le nombre de substances actives phytosanitaires détectées dans les vins, AGROLINE et Rutishauser-DiVino ont développé un plan de traitement commun en collaboration avec les producteurs et productrices de raisin de deux communes. L'objectif était de réduire le nombre de substances actives de plus de 10 à 5 dans le produit final (y compris le vin jeune). En 2023, l'objectif a presque été atteint.

Responsabilité entrepreneuriale

Notre ambition

Nous nous engageons pour une direction d'entreprise et des activités transparentes et responsables.



Pour ce faire, nos champs d'action sont les suivants :

- Actions fiables, prévisibles et indépendantes
- Respect de la législation et des règles de conduite internes
- Approvisionnement et commerce équitables
- Communication active et établissement de rapports
- Système coopératif et participation
- Dialogue avec les groupes d'intérêts

Importance

Le respect de la législation ainsi que le comportement correct de nos collaboratrices et collaborateurs conformément aux directives internes et externes constituent la base de notre engagement en termes de responsabilité d'entreprise. Dans certains secteurs commerciaux, nous sommes particulièrement exposés sur le plan du droit de la concurrence. Comme nous ouvrons davantage nos activités à l'international, nous attachons d'autant plus d'importance au respect des directives en matière de droit de la concurrence et à l'application de nos règles contre la corruption. Afin de remplir notre mission coopérative, nous nous engageons au sein de diverses organisations professionnelles et interprofessionnelles pour des marchés fonctionnels et transparents, des quantités de production axées sur la demande, des conditions de prise en charge uniformes et des prix indicatifs équitables pour les producteurs. Nous établissons en outre des rapports en toute transparence, créant une base de confiance pour un dialogue constructif avec nos parties prenantes.

Objectifs

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Objectifs de dév. durable ONU (ODD) |
|----|---|--------------------------------------|-------|---|-------------------------------------|
| 4 | Aucune violation liée à la corruption en Suisse ou à l'étranger | Tolérance zéro : aucune violation/an | 2025 |  | 10 16 |
| 5 | Aucune violation liée à un comportement anticoncurrentiel | Tolérance zéro : aucune violation/an | 2025 |  | 10 16 |

Reporting

Cas de corruption

| Nombre et type de cas | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Nombre total de violations liées à la corruption | 0 | 0 | 0 |
| dont cas ayant eu des conséquences pour les collaboratrices ou collaborateurs fautifs | 0 | 0 | 0 |
| dont cas impliquant des violations contractuelles avec des partenaires commerciaux | 0 | 0 | 0 |

Explications

- La corruption engendre des coûts économiques et sociétaux élevés. En tant qu'organisation responsable et fiable, fenaco prend la lutte contre la corruption au sérieux. A cette fin, le recensement des cas de corruption vise un effet préventif. Il contribue à instaurer, au sein de l'entreprise, une prise de conscience des manquements éventuels ainsi qu'une culture d'annonce des irrégularités.
- Les collaboratrices et collaborateurs sont sensibilisés à la problématique de la corruption et à ses conséquences, et apprennent à la reconnaître et à la combattre suffisamment tôt.
- Le compte rendu fait état des procédures pour corruption engagées ou pendantes au cours de l'année sous revue.
- Correspond à GRI 205–3.

Comportement anticoncurrentiel

| Nombre et type de cas | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Commission de la concurrence (COMCO) | | | |
| Nombre d'enquêtes ouvertes ou en suspens | 1 | 1 | 1 |
| Nombre de sanctions décidées | 0 | 0 | 0 |
| Surveillance des prix | | | |
| Nombre d'enquêtes ouvertes ou en suspens | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de décisions/règlements à l'amiable | 0 | 0 | 0 |

La procédure d'enquête ouverte en 2020 par la Commission de la concurrence (COMCO) en lien avec la société de recouvrement Markant Handels- und Industriewaren-Vermittlungs AG (Markant) est encore en cours. Markant est propriétaire d'une organisation de prestations de services pour les opérations sur marchandises en Suisse (Markant Syntrade Schweiz AG), dont Volg Konsumwaren AG, Cadar S.A. et LANDI Schweiz AG sont membres.

Explications

- Le bon fonctionnement de la concurrence est essentiel à l'économie de marché libérale. Les collaborateurs et collaboratrices doivent connaître les principes de la concurrence loyale et respecter les règles du droit de la concurrence. Le personnel suit systématiquement une formation en la matière. Les collaboratrices et collaborateurs qui assument une responsabilité spécifique ont l'obligation de suivre un concept de formation dans ce domaine.
- Le compte rendu rapporte les procédures, les décisions émanant d'autorités (Commission de la concurrence), les jugements sur des comportements anticoncurrentiels ainsi que les procédures et les décisions prises par les autorités (Surveillance des prix) concernant les prix abusifs.
- Correspond à GRI 206–1.

Signalements en matière de compliance

| Organe de contrôle/type de rapport | 2023 | 2022 | 2021 |
|------------------------------------|------|------|------|
| Révision interne | 0 | 1 | 0 |
| Révision externe | 0 | 0 | 0 |
| Service central de compliance | 1 | 0 | 1 |
| RH fenaco | 8 | 4 | – |

La Révision interne n'a pas relevé d'indices relatifs à des actes délictueux pour l'incident survenu en 2022. Le cas rapporté au Service central de compliance en 2023 concerne une infraction aux règlements internes. Quant aux signalements aux RH de fenaco, il s'agit de cas contrevenant au Règlement sur la protection de l'intégrité personnelle sur le lieu de travail, qui ont été traités dans le cadre de procédures internes.

Explications

- La mise en place et le développement d'une politique de compliance efficace sont essentiels pour fenaco. Les collaboratrices et collaborateurs sont tenus de signaler les irrégularités constatées et les éventuels manquements à l'encontre du code de conduite à leurs supérieurs, aux RH, au Service central de compliance ou au service spécialisé externe.
- Des procédures permettant de gérer au mieux les signalements de possibles infractions sont mises en place. Le Service central de compliance établit régulièrement des rapports détaillés et fait directement part des infractions les plus graves à la Direction ou au Conseil d'administration.
- Le compte rendu fait état des signalements relatifs à des infractions graves aux réglementations internes et aux dispositions légales.
- Les signalements aux RH de fenaco sont recueillis depuis 2022.
- Correspond aux GRI 2–16 et GRI 2–26.

Amendes en cas de non-respect des lois et des prescriptions

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|-------------------|------|------|------|
| Amendes infligées | 0 | 0 | – |

Explications

- Le tableau reprend les amendes entrées en force ou prononcées par les autorités supérieures ou égales à CHF 50 000.–.
- Les amendes sont listées depuis 2022.
- Correspond en partie aux GRI 2–27.

Protection des données

L'année 2023 était placée sous le signe des préparations à la loi révisée sur la protection des données, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre. La loi révisée offre davantage de protection aux personnes physiques et pose des exigences plus élevées aux entreprises concernant le traitement des données personnelles. Le conseiller en matière de protection des données du groupe fenaco-LANDI est rattaché à l'Unité de prestations Droit et compliance. Au côtés des sociétés-filles, il a continué à ancrer la protection des données au sein du groupe.

Obligation de présenter des rapports et devoirs de diligence en matière de protection des droits humains et de l'environnement

De par la structure du groupe, fenaco société coopérative et ses sociétés entrent dans le champ d'application des nouvelles dispositions pour une meilleure protection des droits humains et de l'environnement (art. 964 j-l du Code des obligations et Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)).

L'examen des chaînes d'approvisionnement dans les domaines sensibles du travail des enfants et des minerais provenant de zones de conflit a révélé, pour l'année 2023, que fenaco société coopérative et ses sociétés n'étaient pas soumises à l'obligation de diligence ni à l'obligation de présenter des rapports.

- fenaco société coopérative et ses sociétés ne mettent ni en libre pratique ni ne traitent des minéraux ou des métaux contenant de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or en Suisse.
- Il n'y a pas de recours manifeste au travail des enfants au sein de fenaco société coopérative et de ses sociétés.
- Les sociétés qui achètent des produits provenant de pays classés comme « Basic » dans l'évaluation de la due diligence de l'UNICEF (Children's Rights in the Workplace Index) présentent de faibles risques en matière de travail des enfants.
- Les sociétés qui achètent des produits provenant de pays qui ne sont pas classés comme « Basic » dans l'évaluation de due diligence de l'UNICEF (Children's Rights in the Workplace Index) ont vérifié s'il existait une juste raison de suspecter le recours au travail des enfants ; elles ont conclu que cela n'était pas le cas.

Explication

- Les valeurs de l'indice ont été vérifiées en ligne à l'aide de la plateforme interactive Children's Rights and Business Atlas de l'UNICEF (selon les données du mois d'avril 2023).

Affiliations à des associations d'intérêts

| Organisation | Domaines de compétence |
|--|--|
| Union suisse des paysans (USP) | Défense des intérêts, diverses prestations de services pour les agricultrices et les agriculteurs |
| Fruit-Union Suisse (FUS) | Défense des intérêts, développement de solutions par branches professionnelles, planification de la commercialisation, publicité pour les fruits suisses, formation et perfectionnement professionnel |
| SWISSCOFEL (Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre) | Défense des intérêts, développement de solutions par branches professionnelles, réglementation en matière d'importation de fruits/légumes/pommes de terre, formation et perfectionnement professionnel |

Explications

- La liste inclut les affiliations dont les cotisations s'élevaient à \geq CHF 50 000.– par an.
- Correspond aux GRI 2–28.

Autres cotisations aux associations d'intérêts

| Organisation | Affectation | 2023 CHF | 2022 CHF | 2021 CHF |
|---|---|-------------|-------------|-------------|
| Union suisse des paysans (USP) | Soutien à la communication de base | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Idée Coopérative | Contribution pour promouvoir la réputation et la reconnaissance des coopératives en tant que forme d'organisation | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| digitalswitzerland | Encouragement de la numérisation et résolution des défis politiques, économiques et sociétaux y afférents | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Service d'information et de communication agricoles | Elaboration de moyens de communication sur l'agriculture à l'intention des médias et d'autres personnes intéressées visant à promouvoir la compréhension entre les populations agricole et non agricole | 50 000 | 50 000 | – |

Explications

- La liste inclut les cotisations \geq CHF 50 000.– par an.
- Les cotisations au Service d'information et de communication agricoles étaient inférieures à CHF 50 000.– jusqu'en 2021
- Correspond à GRI 2–28.

Contributions politiques

En 2023, aucune contribution ≥ CHF 50 000.– n'a été versée à des partis, des personnalités ou des organisations politiques (GRI 415–1).

Réunions au sommet

| Organisation | Niveau | Sujets discutés |
|---|---------------------------|--|
| Bio Suisse, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Idée Coopérative, IP-Suisse, Union suisse des paysans, Suisseporcs, Syna, Unia | Président de la Direction | Echanges, état des lieux, projets communs (dialogue annuel avec les parties prenantes) |
| Office fédéral de l'énergie (OFEN), Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) | Président de la Direction | Echanges, état des lieux, projets communs |
| Bio Suisse, IP-Suisse, Union suisse des paysans, Suisseporcs | Direction | Situation actuelle du marché, projets communs |

Explications

- Les réunions au sommet concernent des entretiens de la Direction de fenaco en rapport avec des objectifs ou des projets de développement durable sans intérêts financiers.
- Correspond à GRI 2–12.

Entretiens avec les parties prenantes

| Organisation | Niveau | Sujets de dialogue |
|----------------------------------|---|--|
| AgroCleanTech | Direction d'UAS/UP (UP Développement durable et Environnement) | Echanges, état des lieux, projets communs |
| Bio Suisse, IP-Suisse | Direction d'UAS/UP et responsabilité de domaines spécialisés (Divers) | Echanges, état des lieux, projets communs |
| Epiceries Caritas | Direction d'UAS/UP et responsabilité du domaine (Volg) | Echanges, état des lieux, projets communs |
| Coop | Direction d'UAS/UP et responsabilité du domaine (frigemo) | Lieferantenumwelttag (Journée de l'environnement – fournisseurs) |
| Coop, Migros | Direction d'UAS/UP (UP Développement durable et Environnement) | Reporting sur le développement durable |
| Klima-Tisch | Responsabilité du domaine (Divers) | Protection du climat et Agriculture |
| Max Havelaar | Responsabilité du domaine (Volg) | Echanges, état des lieux, projets communs |
| McDonald's | Direction d'UAS/UP et responsabilité du domaine (frigemo) | Echanges, état des lieux |
| Pet-Recycling Schweiz | Direction d'UAS/UP (Volg) | Séances du CA et ateliers |
| RecyPac | Direction d'UAS/UP (Volg) | Création |
| Schweizerisches Konsumentenforum | Direction d'UAS/UP (Volg) | Echanges, état des lieux |
| Réseau suisse pour le soja | Direction UAS/UP (fenaco GOF) | Echanges, état des lieux, projets communs |

Explications

- Des discussions avec les parties prenantes en matière de développement durable sont menées en continu à différents niveaux de responsabilité. Cette liste n'est pas exhaustive.
- Correspond aux GRI 2–29.

Société

Notre ambition

Nous nous engageons pour des structures économiques régionales concurrentielles et un bon approvisionnement dans les régions rurales.

Pour ce faire, nos champs d'action sont les suivants :

- Postes de travail et perspectives d'avenir dans les régions à caractère rural en Suisse
- Liens avec les paysans et paysannes, et proximité avec les consommatrices et consommateurs
- Approvisionnement de base en zone rurale
- Perception positive auprès de la population urbaine
- Changement des besoins en raison de l'évolution démographique


Pertinence

L'agriculture est en perpétuelle mutation. Le changement structurel se poursuit sur sa lancée. A l'heure actuelle, la Suisse compte près de 48 000 entreprises agricoles. En 1995, peu après la fondation de fenaco, elles étaient encore au nombre de 80 000. La surface agricole utile a également diminué, ce qui représente une perte considérable de terres cultivables. Ce phénomène affecte surtout les sites privilégiés situés en zone de plaine et sur le Plateau central. Une exploitation de montagne n'assure bien souvent pas une base d'existence suffisante pour une famille, qui doit alors accepter une activité accessoire. Les gens sont par ailleurs toujours plus nombreux à vivre dans les agglomérations et les localités situées à proximité des centres ou des villes. Dans les régions rurales, il s'ensuit que les infrastructures de première importance que sont les magasins de village, les offices postaux, les distributeurs automatiques ou les restaurants disparaissent.

| | 2022 | 2020 | 2015 | 2010 | 2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre d'entreprises agricoles actives | 48 300 | 49 400 | 53 500 | 59 000 | 63 500 |
| Activité principale et accessoire | | | | | |
| Surface agricole utile en Suisse | 1 042 000 ha | 1 044 000 ha | 1 050 000 ha | 1 052 000 ha | 1 065 000 ha |
| Surface moyenne/exploitation | 21.6 ha | 21.2 ha | 19.7 ha | 17.8 ha | 16.7 ha |

Source : Union suisse des paysans et Office fédéral de la statistique

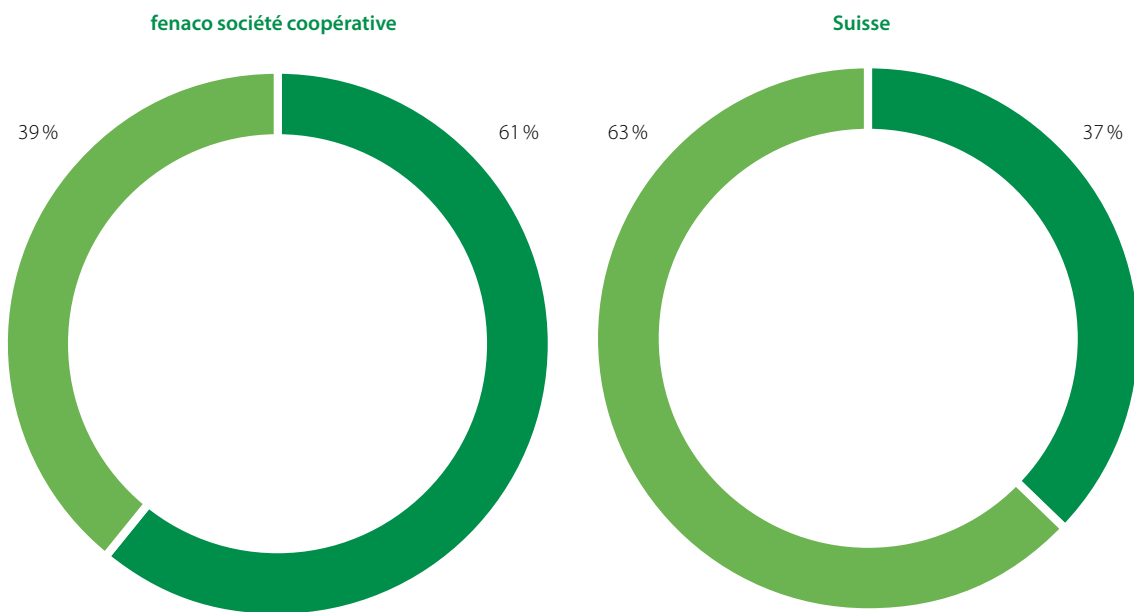
Objectifs

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Objectifs de dév. durable ONU (ODD) |
|----|--|---|-------|---|-------------------------------------|
| 6 | Promotion de l'emploi dans les zones rurales | Au moins Taux des emplois de fenaco dans les communes < 10 000 hab. = min. 1,5 x supérieur au taux suisse | 2025 |  | 1 8 11 |

Reporting

Emplois dans les zones rurales

| Organisation | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Part des emplois fenaco dans les communes de moins de 10 000 habitants | 61 % | 60 % | 61 % |
| Part des emplois suisses dans les communes de moins de 10 000 habitants | 37 % | 37 % | 37 % |
| Rapport fenaco : Suisse | 1.6 | 1.6 | 1.6 |



- Emplois dans les zones rurales (communes de moins de 10 000 habitants)
- Emplois dans les zones urbaines (communes de plus de 9999 habitants)

Répartition des emplois dans les zones rurales et urbaines au sein de fenaco et en Suisse en 2023

Explications

- Il n'existe pas de définition officielle pour les termes « zone rurale » et « zone urbaine ». fenaco utilise le terme de zone rurale pour les communes de moins de 10 000 habitants, et le terme de zone urbaine pour les communes de plus de 9999 habitants.
- Elle se base pour cela sur les chiffres clés des communes établis par l'Office fédéral de la statistique pour l'année 2021 (pas de données plus récentes disponibles).

Développement et effets des investissements dans les infrastructures

Vue d'ensemble des investissements en immobilisations corporelles

| | 2023 Mio de CHF | 2022 Mio de CHF | 2021 Mio de CHF |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Investissements en immobilisations corporelles | 155.5 | 174.0 | 147.1 |

Investissements individuels

| Projet | Montant Mio de CHF | Description |
|--|-----------------------|---|
| Achat et transformation du nouveau site LANDI de Horw (LU) LANDI Pilatus | 12.0 | Nous avons acquis une parcelle de terrain en droit de superficie à la Altsagenstrasse 3/5 à Horw, où nous avons transformé et agrandi le bâtiment existant. Le rez-de-chaussée abrite désormais un magasin LANDI ainsi qu'un entrepôt d'enlèvement agro pour les agriculteurs et agricultrices de la région. En dessous se trouve un parking souterrain. Les bureaux des trois étages supérieurs sont loués. Suite à l'ouverture, nous avons cessé d'exploiter le magasin de la Technikumstrasse à Horw. |
| Centre de compétences agro de Lyssach (BE) AGROLINE, Anicom, fenaco, LANDOR, UFA et Semences UFA | 26.1 | Sur le site, quelque 120 spécialistes en production végétale et en garde d'animaux travaillent désormais de manière interdisciplinaire et développent des solutions pour relever les défis de l'agriculture suisse. Nous avons réalisé ce projet de construction en collaboration avec des partenaires. Directement à côté se trouve un site de la coopérative LANDI Koppigen-Wynigen. L'établissement multiplicateur des semences de céréales et des plants de pommes de terre SEMAG est également installé à cet endroit. |

Explications

- Tous les investissements individuels \geq CHF 5 Mio sont listés.
- Seuls les projets d'investissement terminés et entrés en service dans l'année sous revue sont mentionnés.
- En raison de la structure décentralisée de fenaco, la majorité des investissements $<$ CHF 5 Mio visent les zones rurales.
- Correspond à GRI 203-1.

Autre engagement social

Convention de partenariat avec l'Aide suisse à la montagne

Grâce au partenariat avec l'Aide suisse à la montagne, fenaco société coopérative soutient les entreprises agricoles dans les régions montagneuses. Nos fonds sont alloués à des projets initiés et planifiés par des agricultrices et agriculteurs ou des communautés agricoles afin de leur assurer de meilleures perspectives économiques.

| Site | Soutien |
|----------------|---|
| Schangnau (BE) | Afin de renforcer la création de valeur et de maintenir des emplois attractifs dans la vallée alpine de Schangnau, nous avons participé au financement de la construction du deuxième entrepôt d'affinage de fromage de la coopérative Hohgant-Käsererei. |

Fonds destiné aux agricultrices et agriculteurs en situation difficile ou d'urgence

Avec le fonds destiné aux agricultrices et agriculteurs en situation difficile ou d'urgence, fenaco société coopérative apporte une aide rapide et sans formalités aux entreprises agricoles financièrement touchées par des intempéries ou d'autres événements. Les demandes d'aide doivent être adressées par la LANDI locale. Cette dernière prend à sa charge le tiers de l'aide immédiate nécessaire tandis que fenaco verse les deux tiers restants par le biais de son Fonds d'aide en cas de catastrophe.

| Situation difficile ou d'urgence | LANDI impliquée | Montant total |
|--|---------------------------|---------------|
| 16 vaches sur 20 mortes d'une infection bactérienne à Sonvilier (BE) | LANDI ArcJura | CHF 3 300 |
| Incendie dans une étable et une grange à Pensier (FR) | LANDI Gurmels | CHF 2 000 |
| Incapacité de travail temporaire suite à un accident à Habkern (BE) | LANDI Jungfrau | CHF 2 000 |
| Incendie d'une maison d'habitation à Baulmes (VD) | LANDI Nord vaudois-Venoge | CHF 2 000 |
| Fortes intempéries à La Chaux-de-Fond (NE) | LANDI Région Neuchâtel | CHF 4 800 |
| Fortes intempéries à La Chaux-de-Fond (NE) | LANDI Région Neuchâtel | CHF 6 000 |
| Décès soudain de l'épouse à Fribourg (FR) | LANDI Sense-Oberland | CHF 1 000 |
| Incendie d'une ferme à Rechthalten (FR) | LANDI Sense-Oberland | CHF 4 000 |
| Accident mortel lors de travaux forestiers à Brünisried (FR) | LANDI Sense-Oberland | CHF 1 000 |
| Incendie d'un chalet d'alpage à Schwenden (BE) | LANDI Thun | CHF 2 000 |
| Incendie d'une grange à Sigriswil (BE) | LANDI Thun | CHF 2 000 |

Dialogue entre la ville et la campagne

fenaco est donatrice de la Fondation pour une alimentation durable assurée par l'agriculture suisse. En 2022, nous avons versé CHF 10 Mio à la fondation. Depuis, nous sommes représentés par deux membres au sein du conseil de fondation. Le but de la fondation est de promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement avec des aliments issus de l'agriculture indigène. De plus, la fondation souhaite améliorer la compréhension mutuelle entre les producteurs et les consommateurs et favoriser le contact entre la ville et la campagne. En 2023, elle a soutenu onze projets.

Exposition sur le secteur agroalimentaire au Musée Suisse des Transports à Lucerne

A l'occasion de ses 30 ans, fenaco a offert au public une exposition pluriannuelle sur le thème de l'agroalimentaire au Musée Suisse des Transports à Lucerne. Inaugurée le 1^{er} juin 2023, dans une véritable étable située dans la cour intérieure du musée le plus visité de Suisse, cette exposition donne aux enfants et aux adultes une image de la production alimentaire indigène moderne et tournée vers l'avenir, tout en créant une plateforme pour le dialogue entre l'agriculture et la population. Le week-end du 1^{er} au 3 septembre 2023, le Musée Suisse des Transports a aussi accueilli les Farming Days. En collaboration avec les institutions partenaires HAFL et HES OST ainsi que d'autres acteurs de la branche, nous avons proposé au public un programme varié et interactif pour découvrir le secteur agroalimentaire. Les Farming Days ont lieu chaque année.

Aide humanitaire pour l'Ukraine

fenaco société coopérative a de nouveau fait un don en espèces d'un montant de CHF 50 000.– à Helvetas afin de soutenir l'engagement de l'association caritative en Ukraine.

Collaboratrices et collaborateurs

Notre ambition

Nous sommes un employeur orienté vers l'avenir, ouvert et attrayant pour des collaboratrices et collaborateurs ambitieux.




Pour ce faire, nos champs d'action sont les suivants :

- Conditions d'engagement correctes, équitables et compétitives
- Culture de conduite orientée sur les valeurs, le partenariat, les solutions et adaptée aux situations
- Reconnaissance, acceptation et mise en sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs
- Développement de nos compétences par des programmes de formation avec des intervenantes et intervenants internes
- Sécurité au travail et protection de la santé
- Organisation en réseau favorable à la communication

Pertinence

Les bonnes relations entre l'employeur et l'employé se traduisent par un climat d'entreprise agréable. Le respect, sans préjugés, de la personnalité de chaque collaborateur ou collaboratrice, l'équité, la justice, la loyauté et le respect mutuel sont des éléments essentiels à l'instauration d'une bonne ambiance d'entreprise. La formation initiale et la formation continue des collaboratrices et collaborateurs sont un autre pilier essentiel du développement constant de l'entreprise. Elle est essentielle pour la promotion individuelle des collaboratrices et collaborateurs ainsi que pour la création d'emplois attrayants. La promotion des talents et la planification de la relève ainsi que l'acquisition de nouvelles connaissances et d'un nouveau savoir-faire par de jeunes collaboratrices et collaborateurs bien formés est une tâche qui revêt une importance croissante pour toute entreprise qui souhaite rester compétitive.

Objectifs

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Objectifs de dév. durable ONU (ODD) |
|----|---|---|-------|---|-------------------------------------|
| 7 | Augmentation de la proportion de femmes cadres | Hausse du taux chaque année | 2025 |  | 4 5 10 |
| 8 | Réduction du taux de rotation | Baisse du taux par UAS/UP chaque année | 2025 |  | 8 |
| 9 | Stabilisation des jours d'absence des collaborateurs et collaboratrices | Stabilisation des jours d'absence pour maladie et accident professionnel par UAS/UP | 2025 |  | 3 8 |

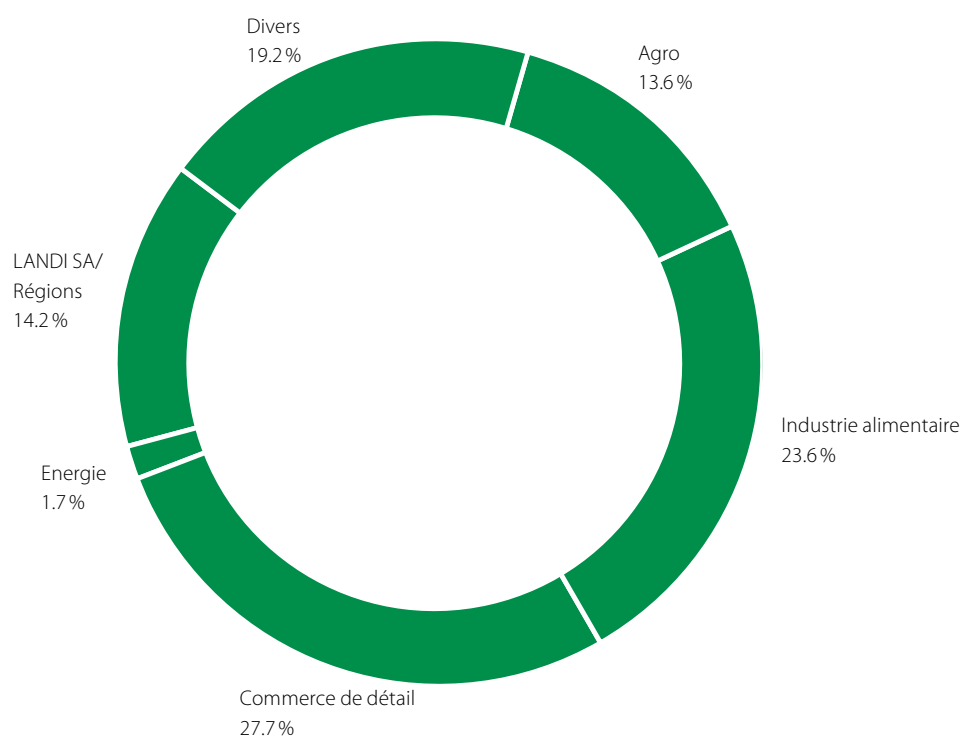
Reporting

Nombre de collaboratrices et collaborateurs

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Personnes | ETP | Personnes | ETP | Personnes | ETP |
| Agro | 1 415 | 1 297 | 1 420 | 1 294 | 1 409 | 1 295 |
| Industrie alimentaire | 2 444 | 2 244 | 2 624 | 2 398 | 2 632 | 2 421 |
| Commerce de détail | 3 516 | 2 627 | 3 491 | 2 643 | 3 490 | 2 692 |
| Energie | 172 | 163 | 145 | 138 | 134 | 128 |
| LANDI SA/régions | 1 740 | 1 344 | 1 851 | 1 444 | 1 755 | 1 342 |
| Divers | 2 029 | 1 822 | 1 969 | 1 774 | 1 848 | 1 675 |
| Total fenaco | 11 316 | 9 497 | 11 500 | 9 691 | 11 268 | 9 551 |
| dont apprentis | 551 | 551 | 594 | 594 | 556 | 556 |
| dont stagiaires | 24 | 22 | 20 | 15 | 18 | 15 |
| dont temporaires | 282 | 167 | 287 | 188 | 273 | 192 |

ETP = équivalents temps plein (Full Time Equivalents)

Part de collaboratrices et collaborateurs (ETP) par division sur l'effectif total du personnel



Explications

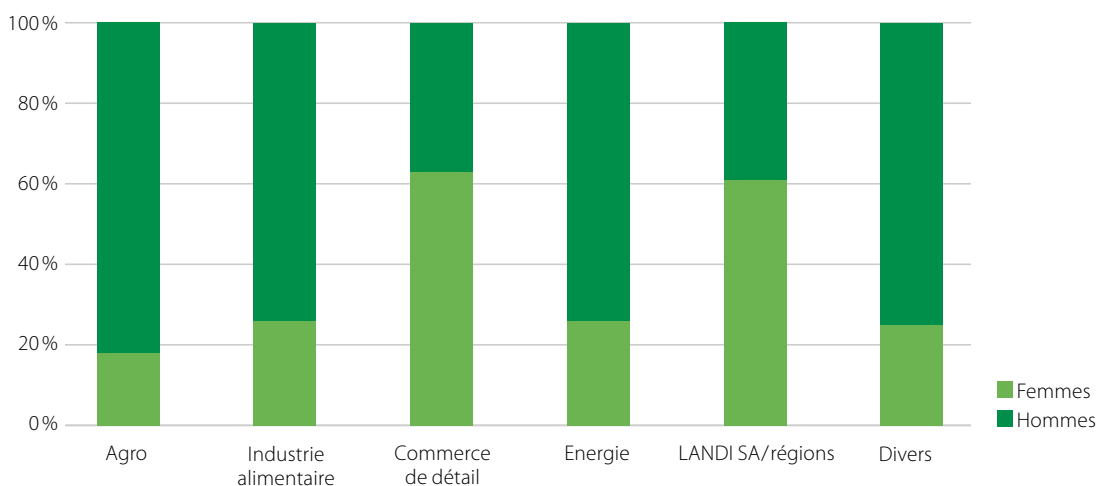
- Le nombre de personnes et les équivalents temps plein (ETP) sont arrêtés au jour de référence, le 31.12.
- Les temporaires et les stagiaires sont inclus dans les statistiques s'ils sont directement engagés par fenaco (et non via des tiers) et s'ils disposaient d'un contrat de travail au 31.12.
- Correspond à GRI 2-7.

Répartition par sexe

| | Femmes | | | | | | Hommes | | | | | |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2023 | | 2022 | | 2021 | | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
| | Per-sonnes | ETP | Per-sonnes | ETP | Per-sonnes | ETP | Per-sonnes | ETP | Per-sonnes | ETP | Per-sonnes | ETP |
| Agro | 293 | 239 | 304 | 243 | 284 | 234 | 1 122 | 1 059 | 1 116 | 1 051 | 1 125 | 1 061 |
| Industrie alimentaire | 726 | 592 | 758 | 612 | 789 | 637 | 1 718 | 1 652 | 1 866 | 1 786 | 1 843 | 1 784 |
| Commerce de détail | 2 388 | 1 649 | 2 441 | 1 729 | 2 361 | 1 689 | 1 128 | 978 | 1 050 | 914 | 1 129 | 1 003 |
| Energie | 47 | 43 | 40 | 35 | 33 | 30 | 125 | 121 | 105 | 103 | 101 | 98 |
| LANDI SA/régions | 1 131 | 824 | 1 153 | 831 | 1 118 | 796 | 609 | 521 | 698 | 613 | 637 | 546 |
| Divers | 571 | 451 | 529 | 420 | 487 | 390 | 1 458 | 1 371 | 1 440 | 1 355 | 1 361 | 1 285 |
| Total fenaco | 5 156 | 3 796 | 5 225 | 3 870 | 5 072 | 3 775 | 6 160 | 5 701 | 6 275 | 5 821 | 6 196 | 5 776 |
| dont apprentis | 284 | 284 | 289 | 289 | 259 | 289 | 267 | 267 | 305 | 305 | 297 | 267 |
| dont stagiaires | 12 | 11 | 12 | 10 | 8 | 6 | 12 | 11 | 8 | 6 | 10 | 9 |
| dont temporaires | 131 | 63 | 144 | 80 | 121 | 69 | 151 | 104 | 143 | 108 | 152 | 123 |

ETP = équivalents temps plein (Full Time Equivalents)

Représentation des femmes et des hommes (ETP) par domaine d'activité



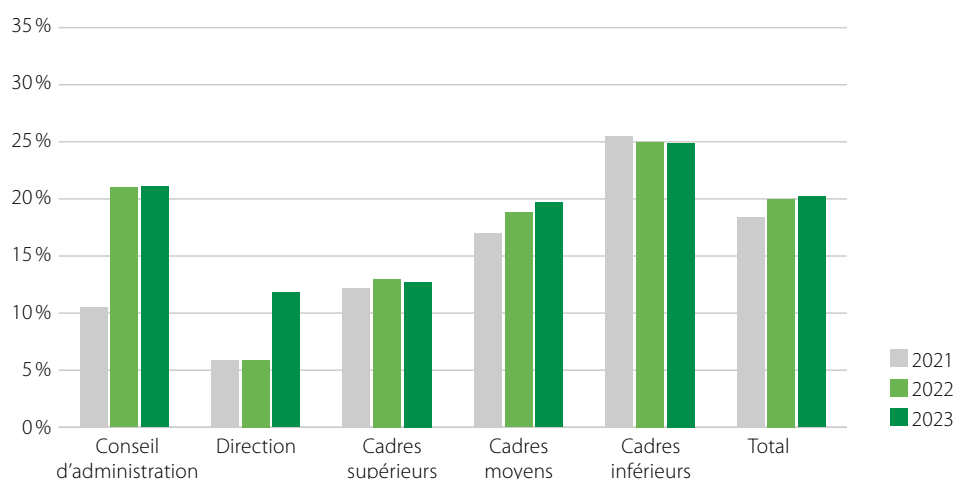
Explications

- Le nombre de personnes et les équivalents temps plein (ETP) sont arrêtés au jour de référence, le 31.12.
- Les temporaires et les stagiaires sont inclus dans les statistiques s'ils sont directement engagés par fenaco (et non via des tiers) et s'ils disposaient d'un contrat de travail au 31.12.
- Correspond à GRI 405-1.

Répartition des femmes et des hommes par niveau de cadres et par âge

| Niveau de cadres | Personnes | Femmes | | | | Hommes | | | |
|--------------------------|--------------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|------------|
| | | % | < 30 | 30 – 50 | > 50 | % | < 30 | 30 – 50 | > 50 |
| Conseil d'administration | 19 | 21% | 0% | 16% | 5% | 79% | 0% | 16% | 63% |
| Direction | 17 | 12% | 0% | 6% | 6% | 88% | 0% | 35% | 53% |
| Cadres supérieurs | 181 | 13% | 0% | 6% | 7% | 87% | 1% | 37% | 49% |
| Cadres moyens | 983 | 20% | 3% | 13% | 4% | 80% | 4% | 45% | 31% |
| Cadres inférieurs | 425 | 25% | 4% | 15% | 6% | 75% | 7% | 45% | 23% |
| Total | 1 625 | 20% | 3% | 12% | 5% | 80% | 5% | 43% | 32% |

Evolution sur trois ans du nombre de femmes ayant une fonction de cadre (ETP)



Explication

- Correspond à GRI 405-1.

Occupation des postes par sexe et par niveau de cadres

| | Total occupation des postes | Femmes | | Hommes | |
|--------------------------|-----------------------------|-----------|------------|------------|------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % |
| Conseil d'administration | 0 | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Direction | 1 | 1 | 100% | 0 | 0% |
| Cadres supérieurs | 8 | 0 | 0% | 8 | 100% |
| Cadres moyens | 81 | 24 | 30% | 57 | 70% |
| Cadres inférieurs | 62 | 19 | 31% | 43 | 69% |
| Total | 152 | 44 | 29% | 108 | 71% |

Explication

- L'occupation des postes comprend les premières entrées, les retours et les transferts depuis d'autres sociétés-filles, mais pas d'autres changements d'organisation.

Promotions par sexe et par niveau de cadres

| | Total promotions | Femmes | | Hommes | |
|-------------------|------------------|-----------|------------|------------|------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % |
| Direction | 0 | 0 | 0% | 0 | 100% |
| Cadres supérieurs | 8 | 3 | 38% | 5 | 63% |
| Cadres moyens | 165 | 37 | 22% | 128 | 78% |
| Cadres inférieurs | 70 | 15 | 21% | 55 | 79% |
| Total | 243 | 55 | 23% | 188 | 67% |

Explication

- La promotion désigne le passage d'un collaborateur ou d'une collaboratrice à une fonction spécialisée ou dirigeante d'un niveau hiérarchique supérieur.

Rotation du personnel

| Domaine d'activité | 2023 | | | 2022 | 2021 |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Nombre de nouvelles entrées | Nombre de départs | Taux de rotation | Taux de rotation | Taux de rotation |
| Agro | 137 | 157 | 11.3 % | 8.5 % | 6.7 % |
| Industrie alimentaire | 387 | 414 | 12.3 % | 14.0 % | 10.6 % |
| Commerce de détail | 704 | 836 | 21.8 % | 21.9 % | 16.8 % |
| Energie | 45 | 20 | 10.2 % | 13.9 % | 13.3 % |
| LANDI SA/régions | 333 | 410 | 20.0 % | 20.8 % | 17.1 % |
| Divers | 266 | 267 | 11.0 % | 12.4 % | 10.2 % |
| Total fenaco | 1 872 | 2 322 | 15.7 % | 16.6 % | 13.1 % |

| Domaine d'activité | Motif de départ le plus fréquent | | | 2 ^e motif de départ le plus fréquent | | | 3 ^e motif de départ le plus fréquent | | |
|-----------------------|----------------------------------|----------|----------|---|----------|----------|---|----------|----------|
| | 2023 | 2022 | 2021 | 2023 | 2022 | 2021 | 2023 | 2022 | 2021 |
| Agro | L | L | L | B | G | B | J | A | A/J |
| Industrie alimentaire | L | L | L | J | J | G | G | G | J |
| Commerce de détail | L | L | L | G | J | G | J | G | J |
| Energie | L | L | L | G/A | H/K | A/B/G | J | - | - |
| LANDI SA/régions | L | L | L | G | G | G | J | J | K |
| Divers | L | L | L | G | G | G | J/B | A | A |
| Total fenaco | L | L | L | G | J | G | J | G | J |

A = travail ou compétences insatisfaisants

B = supérieur/équipe/climat de travail

C = lieu de travail/distance de travail

D = absence de formation/formation continue et d'alternatives de progression professionnelle

E = rémunération insatisfaisante

F = temps de travail ou congés insatisfaisants

G = motifs disciplinaires/performance insuffisante

H = licenciement immédiat

I = maternité

J = raisons de santé

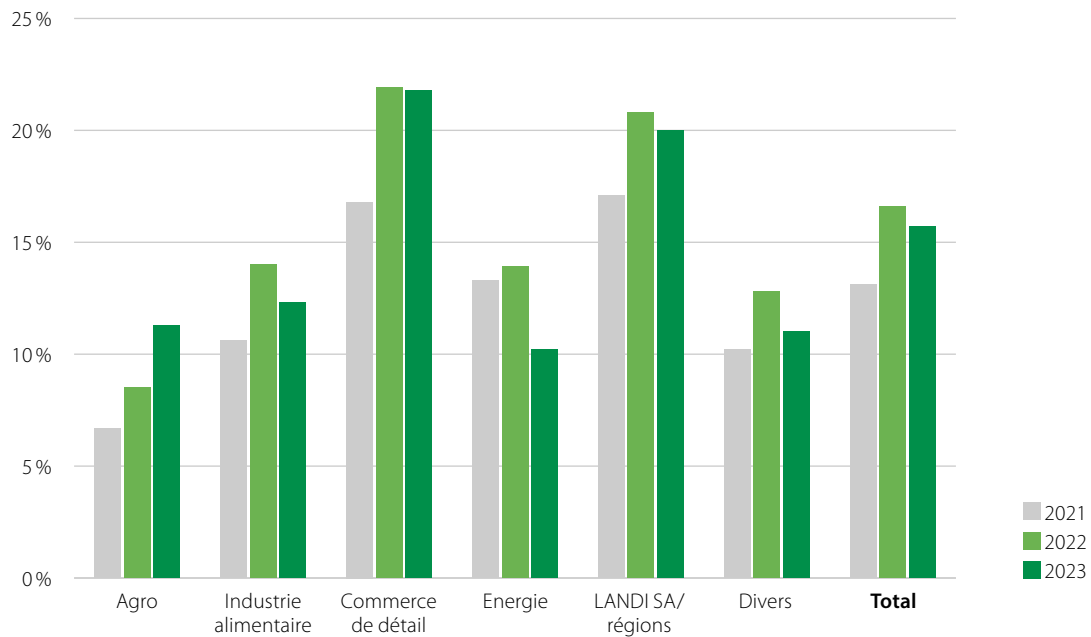
K = formation continue

L = changement de branche ou de profession/réorientation

Explication

- Les entrées concernent les premières entrées et les retours ; les transferts ne sont pas pris en compte. De même, les apprentis et les stagiaires ne sont pas pris en compte et n'ont pas d'influence sur le taux de rotation.

Evolution du taux de rotation sur trois ans



Explications

- Le taux de rotation en pourcentage est calculé à partir du nombre de personnes qui ont quitté fenaco par rapport à l'effectif total du personnel.
- La différenciation du taux de rotation par âge et par sexe n'est pas encore possible pour des raisons techniques. En revanche, fenaco publie les motifs de départ les plus fréquents.
- Les stagiaires, les apprentis et apprenties ainsi que les temporaires ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, les départs à la retraite et les décès, en tant que départs naturels, ne sont pas non plus pris en compte.
- Les entités étrangères ne sont pas incluses.
- Depuis 2022, les nouvelles entrées font aussi partie du rapport.
- Correspond en partie à la norme GRI 401-1.

Absences

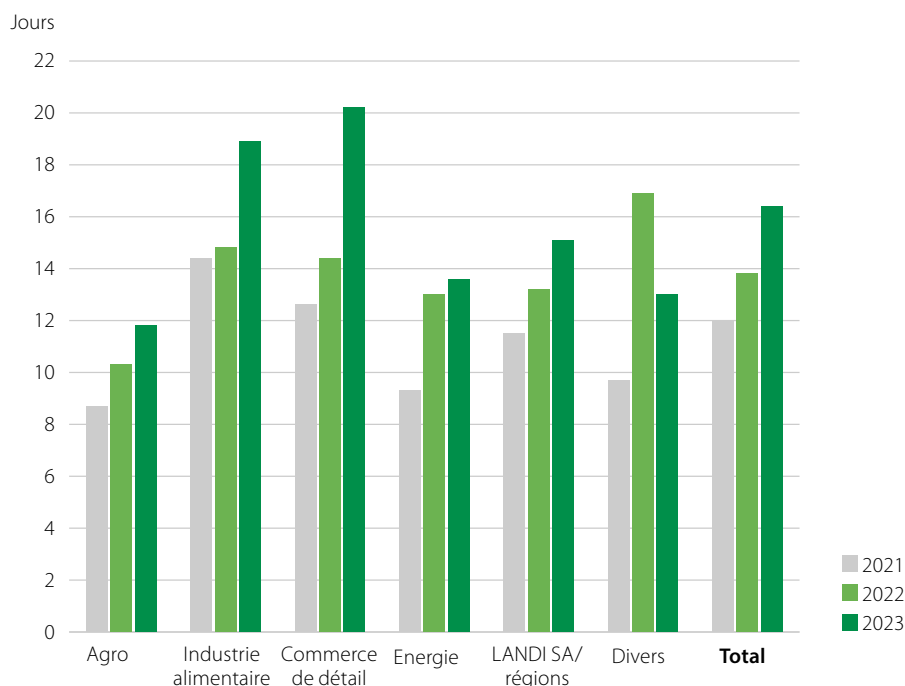
Nombre moyen de jours d'absences pour raisons de santé par an

| Domaine d'activité | 2023 | | | 2022 | | | 2021 | | |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Agro | 11.5 | 11.9 | 11.8 | 12.6 | 9.8 | 10.3 | 8.4 | 8.8 | 8.7 |
| Industrie alimentaire | 23.1 | 17.5 | 18.9 | 18.0 | 13.6 | 14.8 | 19.0 | 12.7 | 14.4 |
| Commerce de détail | 21.2 | 18.3 | 20.2 | 15.4 | 12.6 | 14.4 | 12.8 | 12.1 | 12.6 |
| Energie | 26.0 | 9.6 | 13.6 | 17.9 | 11.2 | 13.0 | 15.1 | 7.6 | 9.3 |
| LANDI SA/régions | 17.9 | 11.7 | 15.1 | 14.7 | 11.1 | 13.2 | 12.4 | 10.3 | 11.5 |
| Divers | 12.6 | 13.2 | 13.0 | 14.0 | 17.5 | 16.9 | 9.4 | 9.9 | 9.7 |
| Total fenaco | 18.8 | 14.8 | 16.4 | 15.1 | 12.9 | 13.8 | 13.3 | 11.0 | 12.0 |

Explications

- La forte augmentation des chiffres par rapport à l'année précédente est due à l'introduction d'un nouveau système automatisé de décompte des indemnités journalières en cas de maladie. Les chiffres à partir de 2023 sont donc plus élevés et ne sont pas comparables à ceux de 2022.
- Dans les comparaisons externes avec la branche, les chiffres ne dépassent pas les benchmarks, ce qui indique une amélioration de la situation.
- Les mesures prises sont présentées aux pages 47-48.

Evolution sur 3 ans du nombre moyen de jours d'absence pour raisons de santé



Taux d'absentéisme moyen pour raison de santé (en %)

| Domaine d'activité | 2023 | | | | 2022 | | | |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Mal | AP | ANP | Total | Mal | AP | ANP | Total |
| Agro | 2.46 | 0.19 | 0.55 | 3.20 | 2.27 | 0.19 | 0.45 | 2.91 |
| Industrie alimentaire | 4.22 | 0.38 | 0.51 | 5.11 | 3.60 | 0.26 | 0.49 | 4.35 |
| Commerce de détail | 4.41 | 0.26 | 0.56 | 5.23 | 3.37 | 0.21 | 0.40 | 4.34 |
| Energie | 3.61 | - | 0.10 | 3.71 | 3.60 | 0.00 | 0.22 | 3.82 |
| LANDI SA/régions | 3.17 | 0.23 | 0.62 | 4.02 | 3.23 | 0.26 | 0.42 | 3.90 |
| Divers | 2.87 | 0.24 | 0.39 | 3.50 | 3.56 | 0.72 | 0.71 | 4.99 |
| Total fenaco | 3.59 | 0.26 | 0.50 | 4.35 | 3.34 | 0.28 | 0.45 | 4.07 |

Mal = Maladie AP = Accident professionnel ANP = Accident non professionnel

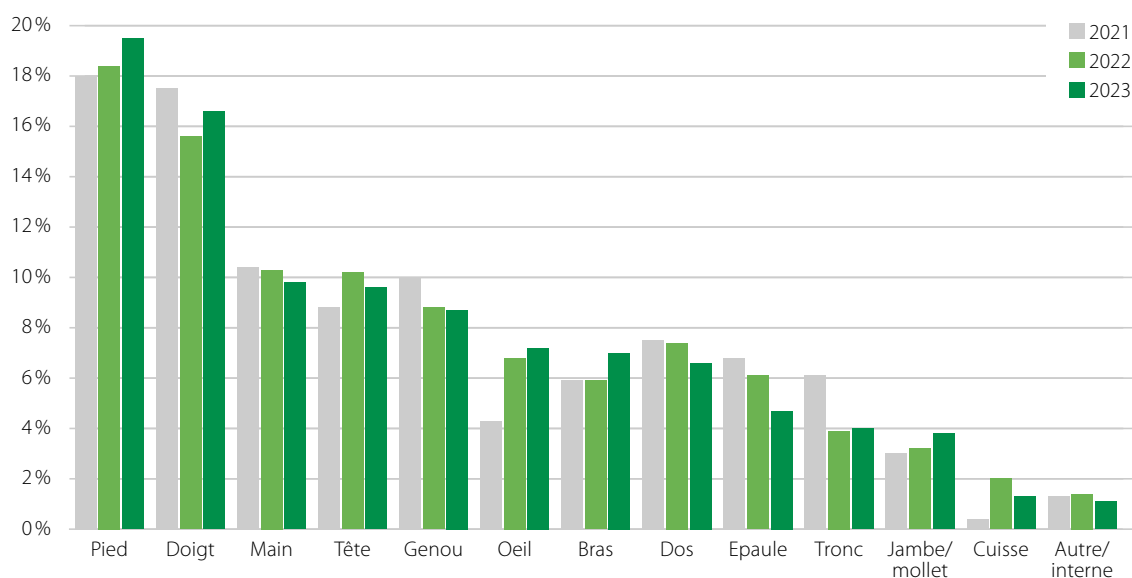
Explications

- Les valeurs moyennes s'entendent par équivalent temps plein (ETP).
- Le nombre moyen d'absences pour raison de santé englobe tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont présenté ce type d'absence durant l'année sous revue.
- Le taux d'absentéisme (en %) est calculé selon le rapport entre les jours d'absence réels et le nombre de jours de travail théoriques prévus pendant la même période.
- Les maladies comprennent les absences de moins de 90 jours, ainsi que toutes les absences couvertes par l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie (durée de plus de 90 jours jusqu'à max. 2 ans).
- La méthode de calcul du taux d'absentéisme a été adaptée au 1^{er} juillet 2022. La comparabilité avec les années précédentes n'étant pas assurée, seules les années 2022 et 2023 sont indiquées concernant le taux d'absentéisme en pourcentage.
- Une répartition par région n'est pas possible pour fenaco, la répartition se fait donc par domaine d'activité.
- Les sociétés étrangères ne sont pas prises en compte.
- Correspond en partie à la norme GRI 403-2.

Blessures

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Nombre d'accidents professionnels | 529 | 591 | 560 |
| Accidents professionnels/nombre de collaborateurs | 4.7% | 5.1% | 5.0% |
| Nombre de décès liés au travail | 1 | 0 | 0 |

Répartition par ordre décroissant de la fréquence du type de blessures (diagramme de Pareto)



Explications

- Les données sur les types de blessures sont basées sur les chiffres de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) et sur les chiffres et principes de l'Assurance des métiers Suisse (AMS) pour le secteur de la viande.
- Correspond à GRI 403–2.

Formation et formation continue

Collaboratrices et collaborateurs

| | 2023 | | | 2022 | | | 2021 | | |
|---|--------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Nombre moyen d'heures de formation | 17.9 | 10.4 | 13.4 | 18.5 | 14.4 | 16.1 | 14.9 | 12.5 | 13.5 |
| Nombre moyen de journées de formation | 2.1 | 1.2 | 1.6 | 2.2 | 1.7 | 1.9 | 1.7 | 1.5 | 1.6 |
| Temps de formation par rapport au temps de travail standard | 0.8% | 0.5% | 0.6% | 0.9% | 0.7% | 0.7% | 0.7% | 0.6% | 0.6% |

Personnes en formation

| | 2023 | | | 2022 | | | 2021 | | |
|---|--------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Nombre moyen d'heures de formation pour les apprenties et apprentis | 389.9 | 386.7 | 388.3 | 349.8 | 345.6 | 347.8 | 352.4 | 328.5 | 341.1 |
| Nombre moyen d'heures de formation pour les apprenties et apprentis | 46.4 | 46.0 | 46.2 | 40.7 | 40.2 | 40.4 | 41.0 | 38.2 | 39.7 |

Explications

- Les valeurs moyennes s'entendent par équivalent temps plein (ETP). L'effectif total du personnel en constitue la base.
- Sont recensés les jours de formation internes et externes.
- Une journée de formation comprend 8,4 heures. La durée théorique du travail est de 252 jours par an.
- Les apprenties et apprentis suivent des formations de 2, 3 ou 4 ans.
- Les sociétés étrangères ainsi que les entreprises qui appartiennent à fenaco, mais ne sont pas encore intégrées dans le système ne sont pas prises en considération.
- Correspond en partie à la norme GRI 404-1.

Organes de formation internes

fenaco s'implique dans la formation et la formation continue en interne. En plus de la qualification permanente en cours d'emploi, différentes unités de prestations (fenaco competent, LANDI Arena, Forum LANDI, Volg Academy) offrent des formations continues pour le personnel et les apprenties et apprentis du groupe fenaco-LANDI. En 2023, 1082 journées de formation internes se sont déroulées, accueillant un total de 11 447 participantes et participants, ce qui correspond au total à 13 836 jours-personnes.

Rémunération

Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Conseil d'administration | CHF 1.1 Mio | CHF 1.0 Mio | CHF 1.0 Mio |
| Comité présidentiel (CA) | CHF 197 000 | CHF 188 000 | CHF 186 000 |
| Direction (présidence et 5 chefs de division) | CHF 4.2 Mio | CHF 4.4 Mio | CHF 4.3 Mio |
| Président de la Direction | CHF 813 000 | CHF 834 000 | CHF 825 000 |

Explications

- Le salaire brut de la Direction comprend le salaire de base et la participation au résultat. Le versement de la participation au résultat de l'année en cours est basé sur le résultat d'exploitation de l'année précédente.
- Les rémunérations des membres du Conseil d'administration se composent d'un salaire de base fixe et d'un moment variable sous forme de jetons de présence pour la participation aux séances.
- Correspond à GRI 2-21.

Convention collective de travail

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-------|-------|-------|
| Part de collaboratrices et de collaborateurs avec CCT | 61.0% | 61.1% | 61.5% |

Explications

- Les chiffres englobent tous les collaborateurs et collaboratrices (y compris les apprentis et apprenties) avec une CCT de fenaco et des autres branches (p.ex. boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie).
- Les collaborateurs et collaboratrices sans CCT sont soumis au Règlement du personnel fenaco.
- Correspond à GRI 2-30.

Augmentations de salaire

| | 2023 S'applique dès le 1.1.2024 | 2022 S'applique dès le 1.1.2023 | 2021 S'applique dès le 1.1.2022 |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Augmentation de la masse salariale totale | 2.0% | 1.5% | 1.0% |

Explications

- fenaco société coopérative augmente la masse salariale totale d'un peu plus de 2% dès début 2024. Sur la base des prévisions actuelles, cela correspond à une compensation totale du renchérissement. 1,2% sera consacré à une augmentation générale des salaires, avec une hausse des salaires mensuels de CHF 60.– au minimum. Un crédit de 0,6% est consacré aux augmentations de salaire individuelles. Un crédit de 0,175% est prévu pour les adaptations extraordinaires.

Salaires minimaux

| | 2023 S'applique dès le 1.1.2024 | 2022 S'applique dès le 1.1.2023 | 2021 S'applique dès le 1.1.2022 |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Salaire de référence pour un CFC de 4 ans | CHF 4 400 | CHF 4 400 | CHF 4 200 |
| Salaire de référence pour un CFC de 3 ans | CHF 4 300 | CHF 4 300 | CHF 4 100 |
| Salaire de référence pour un CFC de 2 ans | CHF 4 200 | CHF 4 200 | CHF 4 000 |
| Salaire min. pour les collaborateurs non qualifiés (CCT fenaco) | CHF 4 000 | CHF 4 000 | CHF 3 800 |
| Salaire min. pour les collaborateurs non qualifiés (hors CCT) | CHF 4 000 | CHF 4 000 | CHF 3 800 |

CFC = Certificat fédéral de capacité

Explications

- Les salaires minimaux se basent sur 13 salaires mensuels versés (salaire brut).
- Correspond à GRI 2–20.

Rémunération

Nous renonçons à calculer le rapport entre le plus haut salaire brut et le salaire moyen (médian) du personnel employé (correspond partiellement au GRI 2–21). fenaco choisit en contrepartie de divulguer les salaires de la catégorie salariale la plus basse et le salaire brut le plus élevé (Président de la Direction), ainsi que d'autres salaires perçus par les plus hauts niveaux de cadre.

Parité salariale

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la loi oblige les entreprises de plus de 100 collaborateurs et collaboratrices à effectuer une analyse de l'égalité des salaires. fenaco remplit cette obligation comme suit :

- Dans les UAS/UP qui disposent d'une CCT, cette analyse est effectuée via le dialogue sur l'égalité salariale (outil Logib) en collaboration avec les partenaires sociaux Syna, Unia et le secteur de la boucherie-charcuterie.
- Pour les UAS/UP qui ne disposent pas d'une CCT, cette analyse est effectuée en collaboration avec l'organe de révision compétent.

Les UAS/UP ont toutes mené et achevé l'analyse de l'égalité salariale avec succès.

Projets dans les domaines des RH et du développement du personnel

« en avant » – Initiative pour davantage de femmes cadres et de diversité

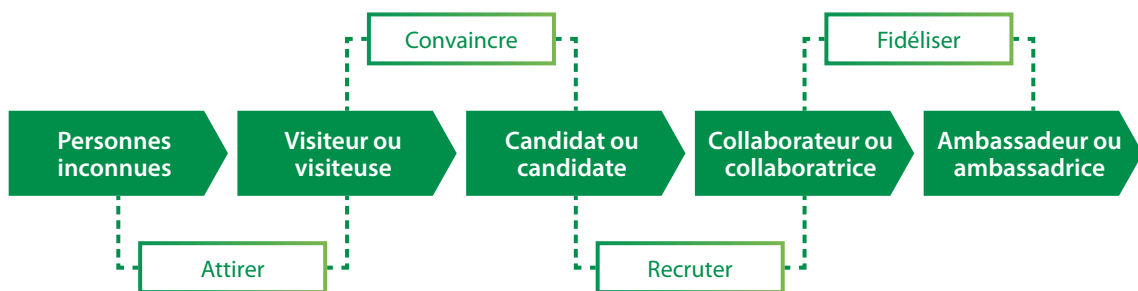
Dans le cadre de l'initiative « en avant », fenaco société coopérative met en œuvre diverses mesures afin d'augmenter la proportion de femmes à tous les niveaux de cadres et, par conséquent, la diversité au sein de l'entreprise. Elles s'articulent en six axes stratégiques :

- **Présence** : en 2023, 60 collaboratrices ont participé au cours « speak up ! », renforçant leurs compétences en prise de parole en public. Dans le cadre de cette formation, les participantes se sont aussi engagées à effectuer des présentations en public ciblées, ce qui augmente la visibilité des femmes au sein de notre coopérative.
- **Culture** : à travers le cours « La diversité comme levier de succès », plus de 230 cadres ainsi que collaborateurs et collaboratrices des RH ont obtenu des pistes de réflexion pour identifier des préjugés inconscients. Les groupes ont été motivés à développer des stratégies pour attirer davantage de femmes à des postes à responsabilité.
- **Structures** : les RH ont continué à développer les modèles (de temps) de travail de manière ciblée afin de créer des conditions idéales pour les carrières des femmes et des hommes (voir ci-dessous).
- **Promotion** : nous avons poursuivi les projets de promotion des talents et de la planification de la relève (voir page 48) tout en veillant à la parité dans la sélection des collaboratrices et collaborateurs participant au projet.
- **Réseau** : en 2023, nous avons organisé trois événements de réseautage destiné aux femmes. Cet échange d'expériences a renforcé les participantes ambitieuses, motivées pour aborder la prochaine étape de leur carrière.
- **Monitoring** : la présentation des données dans le rapport sur le développement durable a été étendue. Désormais, les promotions et postes pourvus seront affichés de manière transparente en indiquant la répartition par sexe.

Expérience collaborateur et marque employeur

Afin d'être un employeur encore plus attrayant pour ses collaboratrices et collaborateurs et de continuer à attirer du personnel qualifié et motivé à l'avenir, fenaco investit activement dans son attractivité en tant qu'employeur. Fin 2022, nous avons créé un poste d'expérience collaborateur et marque employeur dans le but de renforcer notre marque employeur et de positionner fenaco comme un employeur crédible et attrayant. Ce positionnement se base sur une promesse employeur, qui a été développée et adoptée en 2023. Dès 2024, nous souhaitons communiquer et rendre cette promesse accessible.

Cheminement des candidats et candidates



Modèles (de temps) de travail

Dans le cadre de différents projets, nous avons continué à développer nos modèles (de temps) de travail :

- Possibilité de travailler à temps partiel à tous les échelons de cadre. Le taux d'occupation varie selon le domaine de responsabilité et le niveau de cadre.
- Proposition de modèles de job-sharing et de top-sharing.
- Pratique du travail mobile et hybride : il est possible d'effectuer jusqu'à 50% du taux d'occupation en télétravail, si le profil du poste le permet.

Analyse de la fluctuation des embauches

Depuis 2023, nous observons et évaluons systématiquement la proportion de collaborateurs et collaboratrices qui quittent notre entreprise au cours de la première année de service. Sur la base des résultats obtenus, nous définissons des mesures et les mettons en œuvre.

Promotion des talents

Le projet de promotion des talents est lancé depuis septembre 2023 avec une promotion pilote. Neuf personnes issues d'unités sélectionnées y participent. Cette offre de promotion des collaborateurs et collaboratrices est déployée par étapes, dans différents domaines. La promotion des talents est destinée aux collaborateurs et collaboratrices polyvalents et talentueux sans idée précise concernant la prochaine étape de leur carrière.

Planification de la relève

Dans le cadre du projet de planification de la relève, nous mettons en place une bourse d'emploi nationale afin de mettre en relation les jeunes talents et certaines fonctions cibles. Une application mobile correspondante a été lancée en 2023. Le système doit encore s'établir dans les mois à venir. Dans la planification de la relève, nous préparons des collaboratrices et des collaborateurs à une fonction cible précise pendant une durée allant de quelques mois à plusieurs années.

Gestion de la santé en entreprise (GSE)

Durant l'année sous revue, nous avons développé de nouveaux cours sur la gestion de la santé, la protection de la santé et la sécurité au travail, qui feront l'objet d'essais pilotes en 2024. Le lancement effectif est prévu pour 2025. En outre, nous élaborons actuellement un modèle complet de gestion de la santé en entreprise.



Sol et alimentation

Notre ambition

Nous encourageons le développement de l'agriculture et nous nous engageons pour un paysage cultivé, la diversité des espèces et la sécurité alimentaire.

Pour ce faire, nos champs d'action sont les suivants :

- Conseil aux agricultrices et aux agriculteurs et encadrement de ces derniers sur place
- Production ménageant les ressources
- Compétence dans des domaines spécialisés et dans la formation
- Labels de qualité certifiés
- Coopération internationale avec des partenaires choisis
- Engagement contre le gaspillage alimentaire
- Garantie et amélioration du bien-être animal ainsi que des modes de détention respectant les besoins de l'espèce

Importance

Les ressources de notre planète sont limitées. Or elles sont exploitées par une population mondiale en constante augmentation, qui dépend d'un environnement intact et de denrées alimentaires suffisantes – un défi d'autant plus grand au regard des changements climatiques observés. Ainsi, ce qui fonctionne aujourd'hui dans l'agriculture productrice deviendra peut-être caduque demain. Assurer aux consommatrices et aux consommateurs suisses un approvisionnement en produits sains et de qualité requiert donc un engagement large et multidimensionnel. A cet effet, il s'agit par exemple de sélectionner des plantes adaptées aux conditions locales, de développer pour elles des méthodes alternatives de protection ainsi que d'assurer la formation et le perfectionnement des agricultrices et des agriculteurs. Il est aussi important de favoriser l'efficacité des ressources et de protéger la biodiversité. C'est précisément là que fenaco société coopérative intervient avec ses investissements dans la recherche et la technologie ainsi que ses prestations de conseil. Enfin, il est également important de prévenir le gaspillage alimentaire, en veillant à ce que les aliments produits soient utilisés aux fins prévues.

Objectifs

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Objectifs de dév. durable ONU (ODD) |
|----|---|--|-------|----------------------|-------------------------------------|
| 10 | Réduction du gaspillage alimentaire | Mesures de réduction et intégration de fenaco dans le système de collecte national | 2025 | | 12 |
| 11 | Rôle de leader dans la protection alternative des plantes | Hausse des surfaces chaque année | 2025 | | 6 12 14 15 |

Reporting

Gaspiillage alimentaire

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Total des dons alimentaires (à Table Suisse et à Table couvre-toi) | 466.96 t | 507.88 t | 610.90 t |
| dont issus de l'Industrie alimentaire | 423.96 t | 452.72 t | 571.67 t |
| dont issus du Commerce de détail | 43.00 t | 55.16 t | 39.24 t |
| Total des ventes à prix fortement réduit (aux Epiceries Caritas et à Too Good To Go) | 194.36 t | 192.94 t | 168.98 t |
| dont issus de l'Industrie alimentaire | 28.00 t | 35.71 t | 13.11 t |
| dont issus du Commerce de détail | 166.36 t | 157.23 t | 155.87 t |
| Revalorisation de denrées alimentaires (upcycling) | 241.50 t | 195.70 t | 248.80 t |

Explications

- Les denrées concernées par le gaspiillage alimentaire sont celles qui ne présentent pas de risques aux plans sanitaire et nutritionnel, mais qui ne répondent pas aux exigences strictes de qualité des acheteurs ou des consommatrices et des consommateurs.
- Pour l'instant, les données relatives à la réduction du gaspiillage alimentaire ne sont disponibles qu'au niveau de certaines UAS et non pour l'ensemble de fenaco. C'est pourquoi nous relevons actuellement les volumes donnés. En principe, des quantités de dons élevées sont un signe positif mais les augmenter n'est pas non plus l'objectif.
- La notion de « food upcycling » désigne la revalorisation de défauts de production ou de sous-produits issus de l'industrie alimentaire en denrées de qualité. C'est précisément dans cette catégorie que s'inscrit actuellement le projet de LANDI Seeland décrit ci-dessous.
- fenaco observe la valorisation en cascade selon le principe de l'« assiette – auge – réservoir ». En effet, il s'agit en priorité d'éviter et de réduire les pertes alimentaires dans ses propres processus de fabrication et de logistique. Dans la mesure du possible, les denrées comestibles sont données. Sinon, les aliments appropriés sont transformés en aliments pour animaux. La valorisation en biogaz n'intervient qu'en dernier lieu.

Réduire de moitié les pertes alimentaires d'ici 2030 par rapport à 2017

fenaco société coopérative, représentée par le groupe Volg et la Division Industrie alimentaire, a signé le plan d'action de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) visant à lutter contre le gaspiillage alimentaire. En 2023, Volg a fourni pour la première fois à la Confédération des données sur les amortissements effectués, qui servent à mieux évaluer la quantité de déchets alimentaires dans le commerce de détail. Volg est membre du groupe de travail Commerce de détail et de gros de l'OFEV. En 2023, Inoverde a enregistré les déchets alimentaires dans un nouveau système comprenant toutes les catégories de produits sur tous les sites et a transmis ces données à la Confédération. Inoverde appartient pour sa part au groupe de travail Transformation de l'OFEV. Ces groupes de travail élaborent des objectifs et des mesures spécifiques à la branche.

Renforcement du partenariat avec Table Suisse et Table couvre-toi

En 2023, fenaco société coopérative a augmenté ses dons en espèces aux deux organisations d'entraide Table Suisse et Table couvre-toi. Table Suisse bénéficie désormais de CHF 50 000.– par an et Table couvre-toi de la même somme (dont CHF 20 000.– sont apportés sous forme de prestations de transport), en plus des dons alimentaires.

Parfait exemple de food upcycling chez LANDI Seeland

Depuis 2017, LANDI Seeland transforme des haricots nains en haricots secs suisses de première qualité selon le cahier des charges de Suisse Garantie et de Bio Suisse via une entreprise partenaire. Il s'agit en premier lieu d'haricots mis de côté, qui ne respectent pas les critères de vente de produits frais. Fin 2023, la centrale du Seeland spécialisée dans les haricots a ainsi judicieusement valorisé 1300 tonnes de cette précieuse matière première.

Protection des plantes

| Méthode | Champ d'application | * Total Suisse | Surfaces cultivées en hectares ou unités | | |
|--|--|----------------|--|-----------------------|-----------------------|
| | | | 2023 | 2022 | 2021 |
| 1. Idée, recherche, maturité du concept | | | | | |
| Sencrop – station météo de précision dans le champ pour des prévisions locales | Toutes cultures | | 120 unités | – | – |
| Databaum – recommandation de traitement basée sur l'IA et sur des données issues de capteurs dans le champ | Viticulture et culture maraîchère | | 25 unités | – | – |
| 2. Phase pilote, test pratique, essais à petite échelle, extension à plus grande échelle | | | | | |
| Traitement des pommes de table avec des stratégies alternatives de lutte contre les maladies | Arboriculture – pommes | 3 687 | 107 | 298 | 158 |
| crop.zone | Pommes de terre | 10 744 | 20 | 40 | 60 |
| Xpower – lutte contre les adventices par courant électrique | Arboriculture fruitière et viticulture | 20 755 | 58 | 40 | 67 |
| SoilOptix – cartographie des sols sans contact par spectrométrie gamma | Général | 1 042 500 | 50 | 30 | 5 |
| Trapview – surveillance des ravageurs par caméra | Arboriculture fruitière, viticulture et culture maraîchère | 35 146 | 60 | 40 | 16 |
| 3. Investissement, intégration dans l'activité, déploiement | | | | | |
| Lutte contre la pyrale du maïs à l'aide d'hyménoptères (<i>trichogramma brassicae</i>) appliqués sous forme de sphères ou de trichocartes. | Maïs | 46 636 | 9 280 | 9 967 | 10 700 |
| dont avec drone | Maïs | 46 636 | 3 380 | 3 903 | 4 100 |
| Culture de colza avec des semis sous couvert pour repousser naturellement les adventices | Colza HOLL hybride/normal | 25 038 | 1 526 | 1 033 | 1 154 |
| Pollinature – pollinisation dans l'arboriculture au moment opportun grâce à l'utilisation d'abeilles maçonnes et de nichoirs ad hoc (nombre de ruchers vendus avec population de départ) | Arboriculture fruitière | 6 841 | env. 256 (768 unités) | env. 262 (786 unités) | env. 120 (350 unités) |
| ThermoSem – Traitement des semences par procédés thermiques | Blé | 81 800 | 5 500 | 4 761 | 899 |
| Ecorobotix | Prairies et grandes cultures | 1 002 207 | 3 200 | 2 300 | 1 438 |
| Nombre total d'hectares | | | 20 057 | 18 823 | 14 627 |
| Lutte contre la pyrale de la farine lors de l'entreposage des aliments fourragers par des guêpes parasitoïdes (<i>habrobracon hebetor</i>) (1 unité = 40 <i>habrobracon hebetor</i>) | Aliments fourragers | | 26 809 unités | 24 111 unités | 16 700 unités |
| Lutte contre la pyrale de la farine à l'aide d'hyménoptères (<i>trichogramma evanescens</i>) dans le stockage d'aliments fourragers (1 unité = 1 carte = 2000 <i>trichogramma evanescens</i>) | Aliments fourragers | | 54 235 unités | 42 594 unités | 35 000 unités |

* Source Rapport agricole OFS 2022

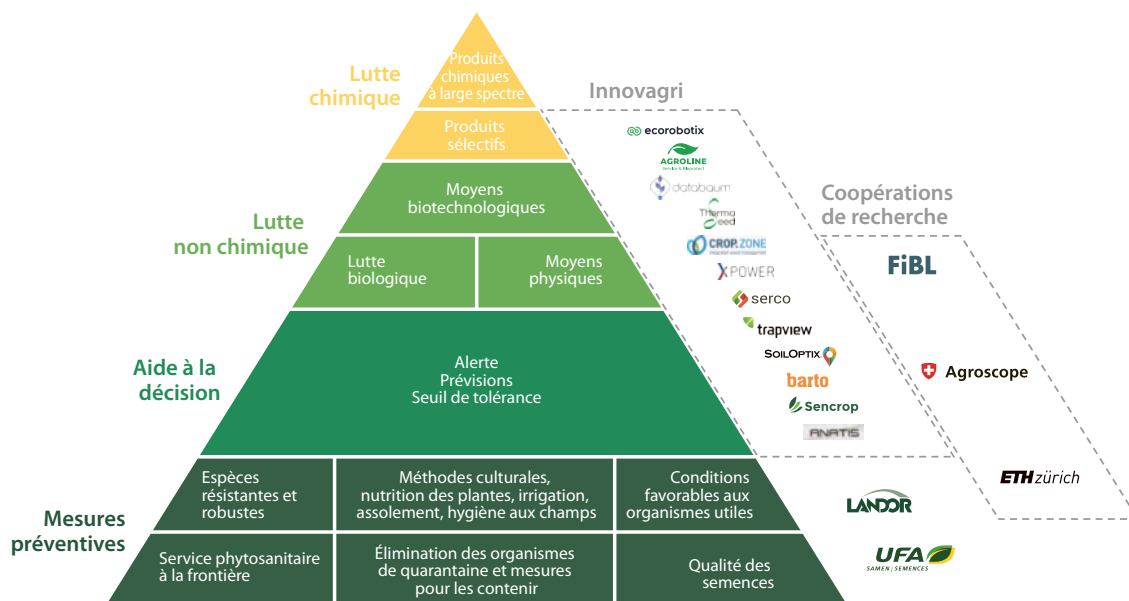
Explications

- La quantité de produits phytosanitaires utilisée est telle qu'il n'est pas possible de déterminer objectivement l'impact effectif sur l'environnement et leur nocivité réelle. C'est pourquoi les objectifs fixés visent à recenser et à augmenter les surfaces cultivées avec des méthodes alternatives (p. ex. semis sous couvert, multicoptères, drones, auxiliaires, lutte biologique contre les ravageurs).
- Les objectifs concernent l'agriculture professionnelle (commerce Agro LANDI). Par conséquent, seules les surfaces destinées à l'agriculture productrice sont prises en compte dans le recensement.
- Correspond en partie à la norme GRI 304–2.

Modèle de protection des plantes d'AGROLINE

AGROLINE est le pôle de compétence de fenaco société coopérative pour la protection des plantes. Le modèle de protection (cf. graphique) d'AGROLINE se base sur une approche intégrée, privilégiant des mesures préventives. Dans cette optique, des outils d'aide à la décision accompagnent les agricultrices et les agriculteurs pour prendre les bonnes mesures en temps opportun ; il s'agit essentiellement de moyens de lutte non chimiques. Les produits chimiques ne sont utilisés que lorsque le cumul de toutes les autres méthodes ne suffit pas à protéger efficacement les cultures contre les maladies et les ravageurs.

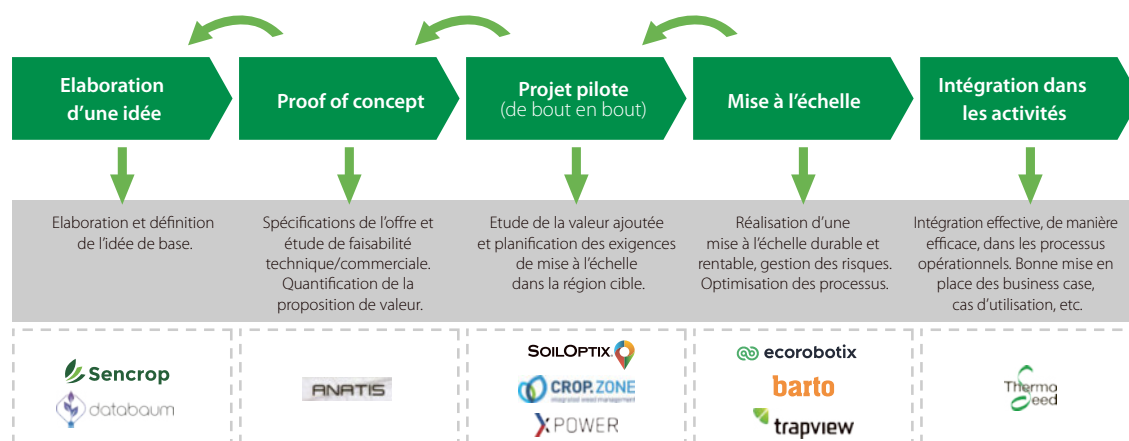
Modèle intégré de protection des plantes d'AGROLINE



Innovagri – une plateforme technologique éprouvée

fenaco société coopérative souhaite introduire le plus rapidement possible des méthodes d'avenir pour la protection durable des plantes auprès des agricultrices et agriculteurs suisses. C'est précisément l'objectif de la plateforme technologique Innovagri, qu'AGROLINE exploite depuis 2021 en collaboration avec les LANDI. L'acquisition de machines et d'équipements innovants, ainsi que d'instruments digitaux, est généralement trop risquée ou trop coûteuse pour les entreprises agricoles à elles seules. Pour cette raison, dans le cadre de sa mission coopérative, le groupe fenaco-LANDI met à disposition les ressources nécessaires pour évaluer différentes méthodes, tester leur viabilité et en assurer l'accès à un grand nombre d'entreprises agricoles. Dans le processus d'innovation sont définies les étapes et les responsabilités concernées (cf. graphique).

Processus d'innovation de la plateforme Innovagri



Sencrop

Grâce à des stations météorologiques de précision, Sencrop fournit des données météorologiques directement depuis la parcelle et les relie à des modèles de prévision. Les agriculteurs et agricultrices disposent ainsi d'une base de décision encore plus précise pour la gestion ciblée de leurs cultures.

Databaum

A l'aide de données issues de capteurs placés dans le champ (pluie, air, humidité des feuilles et du sol), le modèle prédictif basé sur l'IA établit des recommandations pour la gestion de la culture. Les engrais et les produits phytosanitaires peuvent ainsi être utilisés de manière encore plus ciblée.

SoilOptix

L'appareil de SoilOptix mesure les propriétés du sol telles que sa composition, la quantité de nutriments ou l'eau disponible pour les plantes. Un passage permet d'établir des cartes précises du sol, et donc une fertilisation spécifique à chaque partie de la surface, ce qui augmente l'efficacité des éléments nutritifs utilisés.

crop.zone

La start-up allemande crop.zone a mis au point une technologie innovante de lutte contre les adventices au moyen d'une charge électrique. S'étant avérée très efficace pour défaner les pommes de terre, la méthode doit maintenant être testée sur d'autres cultures également.

XPower

La technologie XPower est employée en arboriculture fruitière. Elle vise à détruire les adventices jusqu'aux racines à l'aide d'un courant électrique. La charge électrique est transmise au tissu végétal de l'adventice par le biais d'électrodes.

Ecorobotix

ARA est un pulvérisateur intelligent développé par Ecorobotix, qui permet l'application ultra-ciblée de produits phytosanitaires. Des tests de lutte contre les rumex dans les prairies et les cultures arables ont montré qu'ARA permet de réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisés d'environ 90 % en moyenne.

Trapview

Visant à surveiller l'impact des ravageurs, Trapview permet de recourir à une utilisation ciblée des produits cités et ce, en temps opportun. Grâce à la reconnaissance numérique des ravageurs, l'utilisation de produits phytosanitaires est réduite.

ThermoSem

Sous la marque «ThermoSem», Semences UFA exploite une installation pour le traitement écologique des semences de céréales à Lyssach (BE). En 2023, plus de 990 tonnes de semences sont déjà passées par cette technologie primée, qui utilise exclusivement la vapeur pour traiter les maladies transmises par les semences.

Pilotes de drones

Par la reprise d'Agrarpiloten GmbH, nous continuons à élargir le portefeuille de services de la plateforme d'innovation Innovagri. Les «pilotes agricoles» répandent des hyménoptères parasitoïdes à l'aide de drones spéciaux pour lutter contre la pyrale du maïs. Cette technologie permet aussi d'autres applications de produits de protection des plantes ainsi que des sous-semis et des sursemis.

Lutte contre les adventices à l'aide de drones et de robots agricoles

Dans un projet InnoSuisse mené en collaboration avec Agroscope, la haute école spécialisée OST ainsi que Sunrise/UPC et Huawei, nous nous intéressons au rumex pour étudier comment lutter efficacement contre les adventices avec des méthodes alternatives de protection à l'aide de drones et de robots agricoles, et ce même dans des terrains vallonnés.



Energie et climat

Notre ambition

Nous utilisons l'énergie et la mobilité avec efficacité, nous réduisons les émissions de CO₂ et promovons l'usage et la généralisation des énergies renouvelables.

Pour ce faire, nos champs d'action sont les suivants :

- Utilisation d'énergies renouvelables dans l'agriculture et dans les processus
- Mesures d'efficacité énergétique et réduction des émissions de CO₂
- Evaluation des investissements en tenant compte des coûts en énergie et de la durée de vie complète des installations
- Style de conduite économique/écologique poids lourds (Eco-Drive)
- Maintien d'une part de transport par rail et entretien des propres infrastructures ferroviaires
- Optimisation des transports en planifiant les tournées et au moyen de normes écologiques pour les véhicules

La pertinence

Les effets des émissions de CO₂ sur le climat sont connus depuis longtemps. Les changements climatiques à long terme (réchauffement, disparition des glaciers, régime hydrique, déplacement des régions de production appropriées pour les plantes cultivées...) et les événements météorologiques à court terme (températures moyennes élevées, déficit hydrique local, intempéries extrêmes...) ont un impact direct sur l'ensemble des activités agricoles.

Objectifs

| N° | Objectif | Valeur cible | Délai | Degré de réalisation | Objectifs de dév. durable ONU |
|----|---|---|-------|----------------------|-------------------------------|
| 12 | Augmentation de l'efficacité énergétique | + 18% Confédération + 24% en interne | 2024 | | ODD 7 ODD 13 |
| 13 | Réduction des émissions de CO ₂ | - 2% par an au niveau de la Confédération sur les combustibles fossiles | 2024 | | ODD 7 ODD 13 |
| 14 | Augmentation de la part de production autonome d'électricité PV dans la consommation totale d'électricité | 18000 MWh 10% | 2025 | | ODD 7 |

Reporting

Consommation d'énergie

Consommation d'énergie par source

| Domaine d'activité | 2023 (228 sites) | | 2022 (228 sites) | | 2021 (223 sites) | |
|---|---------------------|-----|---------------------|-----|---------------------|-----|
| | | | | | | |
| Electricité | 169 363 | MWh | 172 644 | MWh | 170 290 | MWh |
| Mazout | 2 530 142 | l | 3 166 223 | l | 2 853 395 | l |
| Gaz naturel | 101 715 | MWh | 92 030 | MWh | 105 083 | MWh |
| Approvisionnement en chaleur à distance | 26 438 | MWh | 27 148 | MWh | 27 565 | MWh |
| Fourniture de chaleur à distance à des tiers | 19 041 | MWh | 20 344 | MWh | 21 124 | MWh |
| Gaz butane | 0 | MWh | 0 | MWh | 0 | MWh |
| Gaz propane | 373 | MWh | 933 | MWh | 1 213 | MWh |
| Pellets de bois | 858 496 | kg | 898 198 | kg | 1 067 667 | kg |
| Biogaz (production, consommation propre et gaz d'épuration) | 3 679 | MWh | 1 991 | MWh | 2 060 | MWh |
| Energie solaire PV injectée dans Swissgrid | 4 606 | MWh | 5 132 | MWh | 3 349 | MWh |
| Essence | 612 633 | l | 473 381 | l | 439 537 | l |
| Diesel | 11 617 037 | l | 11 973 968 | l | 12 178 766 | l |

Consommation d'énergie par source

| | 2023 (228 sites) | | 2022 (228 sites) | | 2021 (223 sites) | |
|---|---------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | | | | | | |
| Combustibles fossiles | 124 712 | MWh | 122 222 | MWh | 130 759 | MWh |
| Carburants fossiles | 120 060 | MWh | 117 180 | MWh | 120 516 | MWh |
| Electricité | 169 363 | MWh | 172 644 | MWh | 170 290 | MWh |
| Energies renouvelables | 12 693 | MWh | 10 760 | MWh | 10 845 | MWh |
| Consommation totale d'énergie | 426 827 | MWh | 422 807 | MWh | 432 410 | MWh |
| Consommation totale d'énergie/produit net des ventes et des prestations (MWh/CHF 1 Mio) | 56.74 | | 52.44 | | 58.58 | |

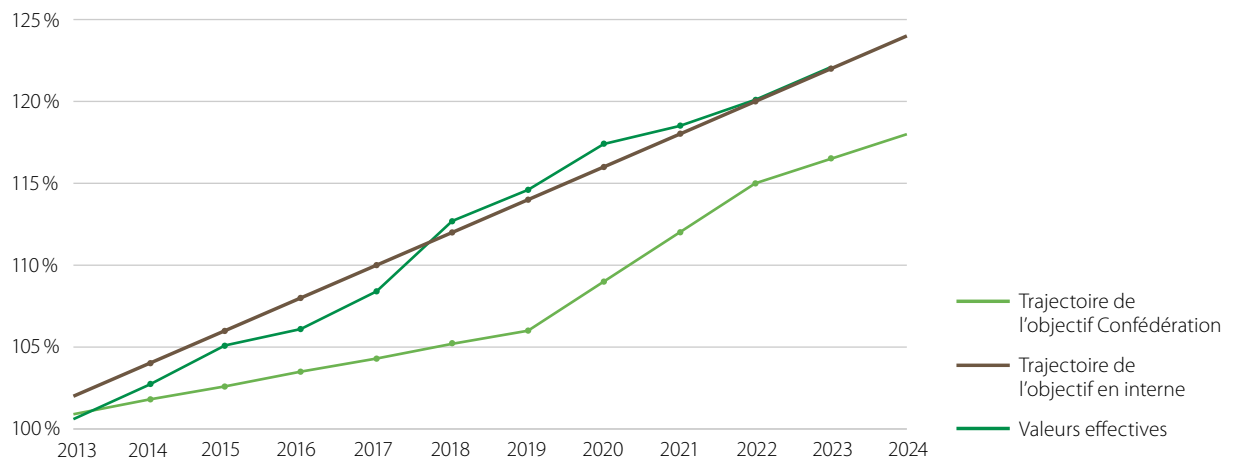
Explications

- Depuis 2013, tous les sites font l'objet de relevés centralisés dans l'outil de monitoring de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). La saisie des données obéit aux prescriptions de l'AEnEC.
- Pour des raisons d'ordre technique et systémique, les données concernant l'année sous revue ne sont publiées par l'AEnEC qu'à compter du mois de mai de l'année suivante. Les données publiées ici reflètent la situation à la clôture de la rédaction. Il peut s'ensuivre des écarts non significatifs en comparaison avec le Rapport sur le développement durable de l'année précédente.
- La quantité de carburant diesel pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers correspond à la consommation réelle effective. Les quantités des carburants diesel et essence pour les véhicules d'entreprise ont été estimées sur la base du nombre de véhicules et des données fournies par les fabricants selon la liste des véhicules écologiques établie par le Club automobile suisse, avec une majoration de 20%. Il est ainsi tenu compte de l'écart usuel par rapport aux données du fabricant ainsi que du mode de conduite individuel.
- Correspond à GRI 302-4.

Efficacité énergétique

| Domaine des mesures d'économie d'énergie | 2023 (228 sites) | | 2022 (228 sites) | | 2021 (223 sites) | |
|--|---------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| Eclairage | 250 | MWh | 309 | MWh | 133 | MWh |
| Air comprimé | 6 | MWh | 9 | MWh | 4 | MWh |
| Enveloppe de bâtiment et fenêtres | 1 | MWh | 32 | MWh | 20 | MWh |
| Chauffage et chauffage des locaux | 1 | MWh | 257 | MWh | 33 | MWh |
| Informatique et appareils électroniques | 4 | MWh | 36 | MWh | 45 | MWh |
| Aération et froid pour la climatisation | 9 | MWh | 65 | MWh | 1 | MWh |
| Processus de froid | 0 | MWh | 189 | MWh | 48 | MWh |
| Processus de chaleur | 0 | MWh | 18 | MWh | 19 | MWh |
| Production d'électricité et PV pour la consommation propre | 499 | MWh | 1 449 | MWh | 639 | MWh |
| Substitution des combustibles | 23 | MWh | 87 | MWh | 7 | MWh |
| Transport et mobilité | 39 | MWh | 2 956 | MWh | 29 | MWh |
| Eau chaude | 0 | MWh | 50 | MWh | 13 | MWh |
| Entraînements et moteurs | 16 | MWh | 21 | MWh | 23 | MWh |
| Mesures concernant les produits et les processus | 1 | MWh | 658 | MWh | 294 | MWh |
| Economies totales d'énergie | 847 | MWh | 6 137 | MWh | 1 310 | MWh |
| Economies réalisées en pourcentage de la consommation globale d'énergie | 0.20 | % | 1.45 | % | 0.30 | % |
| Correspond à la consommation annuelle de x habitants | 106 | | 767 | | 164 | |
| Efficacité énergétique selon l'AEnEC | 122.1 | % | 120.1 | % | 118.4 | % |

Evolution de la trajectoire de l'objectif d'efficacité énergétique 2013-2024



Explications

- L'efficacité énergétique se calcule en additionnant les effets des nouvelles mesures mises en œuvre pour économiser l'énergie sur tous les sites au cours de l'année sous revue. Les mesures mises en place les années précédentes continuent à déployer leurs effets.
- En visant une augmentation de 24 % de son efficacité énergétique interne de 2013 à 2024, fenaco s'est fixée un objectif plus ambitieux que celui figurant dans la convention d'objectifs volontaire conclue avec la Confédération (de 18 %).
- Valeur comparative relative Electricité : 8 MWh correspondent à la consommation d'électricité annuelle d'un habitant en Suisse (source : Banque mondiale 2011).
- Correspond aux GRI 302-1, GRI 302-3 et GRI 302-4.

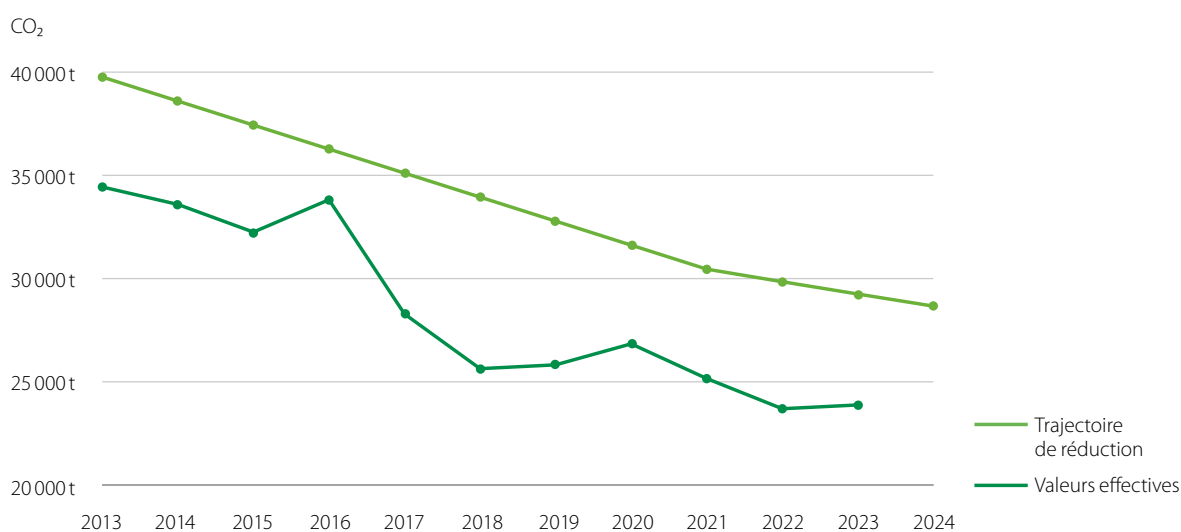
Emissions de CO₂

| | 2023 (228 sites) | 2022 (228 sites) | 2021 (223 sites) |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| Combustibles CO ₂ | 25 535 t | 25 309 t | 26 916 t |
| dont part avec remboursement de la taxe sur le CO ₂ par la Confédération (objectif fixé par la Confédération) – voir graphique ci-dessous | 23 629 t (82 sites) | 23 451 t (83 sites) | 24 999 t (83 sites) |
| dont part sans remboursement de la taxe sur le CO ₂ par la Confédération (réduction volontaire) | 1 906 t (146 sites) | 1 858 t (145 sites) | 1 917 t (140 sites) |
| Combustibles CO ₂ | 31 804 t | 31 253 t | 31 914 t |
| Total des émissions de CO₂ | 57 338 t | 56 563 t | 58 830 t |
| Total des émissions de CO ₂ /produit net des ventes et des prestations (t/CHF 1 Mio) | 7.6 | 7.0 | 8.0 |

Explications

- Le relevé des données est effectué pour tous les sites, qu'ils soient ou non exemptés de la taxe sur le CO₂, selon l'outil de monitoring de l'AEnEC.
- Sont saisies les émissions de CO₂ directes dans les catégories des combustibles fossiles et des carburants fossiles pour les entreprises suisses dont fenaco détient une participation d'au moins 50% ou plus. Les autres gaz à effet de serre jouent un rôle négligeable dans les limites du système de fenaco et ne sont donc pas recensés.
- Correspond aux GRI 305-1 et GRI 305-4.

Réduction des émissions de CO₂ : trajectoire de l'objectif avec objectif fédéral pour les combustibles



Evolution de la trajectoire de l'objectif de réduction du CO₂ pour les combustibles 2013-2021 (83 sites)

Explications

- La trajectoire de réduction pour les combustibles s'applique uniquement aux 83 sites qui sont exemptés de la taxe sur le CO₂. Ils sont responsables de 90% des émissions de CO₂ provenant des combustibles. La trajectoire de réduction illustre les émissions de CO₂ absolues provenant des combustibles.
- Valeur comparative relative CO₂ : 1 tonne d'émissions de CO₂ équivaut à la consommation de 378 litres de mazout (facteur de conversion fourni par l'OFEV).
- Correspond à GRI 305-5.

Réduction des émissions de CO₂ : efficacité des mesures

| Domaine de réduction des émissions de CO ₂ | 2023 (228 sites) | | 2022 (228 sites) | | 2021 (223 sites) | |
|---|---------------------|----------|---------------------|----------|---------------------|----------|
| Mazout extra-léger (HEL) | 0 | t | 37 | t | 21 | t |
| Gaz naturel (combustible) | 7 | t | 75 | t | 2 | t |
| Butane | 0 | t | 0 | t | 0 | t |
| Essence (carburant) | 0 | t | 0 | t | 0 | t |
| Diesel (carburant) | 0 | t | 899 | t | 10 | t |
| Chaleur à distance (approvisionnement) | 0 | t | 81 | t | 0 | t |
| Chaleur à distance (fourniture) | 0 | t | 0 | t | 3 | t |
| Biogaz (approvisionnement certifié) | 12 | t | 11 | t | 22 | t |
| Total de la réduction des émissions de CO₂ | 20 | t | 1 103 | t | 58 | t |
| Part de la réduction des émissions de CO₂ dans le total des émissions | 0.03 | % | 1.95 | % | 0.1 | % |

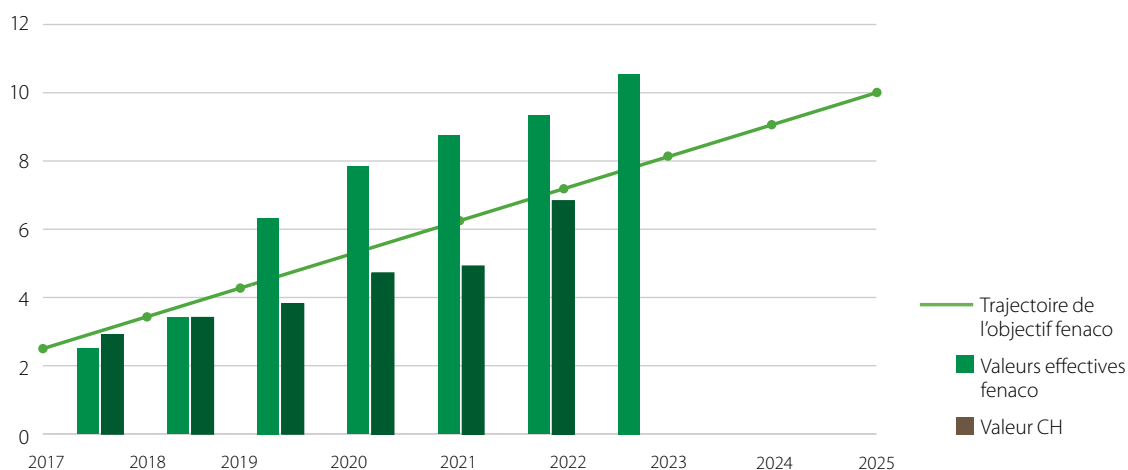
Explications

- L'effet de réduction total se calcule en additionnant les effets des nouvelles mesures mises en œuvre sur tous les sites au cours de l'année sous revue. Les mesures mises en place les années précédentes continuent à déployer leurs effets.
- Les valeurs positives indiquent une diminution des émissions grâce aux mesures de réduction de la consommation. Les valeurs négatives indiquent une augmentation des émissions (p. ex. émissions supplémentaires du chauffage à distance substituant le gaz naturel).

Courant photovoltaïque

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|---|----------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|
| Nombre d'installations | 86 | | 77 | | 68 | |
| Surface | 103 472 | m ² | 95 960 | m ² | 90 688 | m ² |
| Puissance | 17 694 | kWp | 15 885 | kWp | 14 707 | kWp |
| Rendement par an | 17 796 | MWh | 16 075 | MWh | 14 887 | MWh |
| Part PV par rapport à la consommation totale chez fenaco | 10.5 | % | 9.3 | % | 8.7 | % |
| Part PV par rapport à la consommation totale en Suisse | Non disponible | % | 6.8 | % | 4.9 | % |

Part en % du photovoltaïque



Evolution de la trajectoire de l'objectif de la part du courant photovoltaïque par rapport à la consommation totale d'électricité 2017-2025

Explications

- A la clôture de la rédaction, aucune donnée n'était encore disponible sur la part du photovoltaïque par rapport à la consommation d'électricité totale en Suisse pour 2023.
- Les rendements par an s'appuient sur les rendements généraux (kWp/m²) selon les bases de calcul d'AGROLA.
- La part d'autoconsommation est définie par la part de courant photovoltaïque autoproduit par rapport à la consommation d'électricité totale de fenaco (prise en compte de la réinjection des surplus comprise).
- fenaco met à disposition chaque année un certain montant pour investir dans la pose d'installations photovoltaïques sur ses bâtiments, ce qui conduit à une augmentation systématique du nombre d'installations.

Provenance et qualité des produits électriques

| Domaine de réduction des émissions de CO ₂ | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|-------|-------|-------|
| Electricité Economy (énergie nucléaire CH) | 38.3% | 36.3% | 37.3% |
| Electricité Industry (100% énergie hydraulique UE) | 14.4% | 14.7% | 14.2% |
| Electricité Plus (100% énergie hydraulique CH) | 42.4% | 39.5% | 39.6% |
| Electricité Star (90% énergie hydraulique CH et 10% énergie solaire CH) | 4.8% | 9.3% | 8.9% |
| Electricité Sun (100% énergie photovoltaïque CH) | 0.2% | 0.1% | 0.0% |

Explications

- Le passage d'Electricité Star à Electricité Plus découle de la décision du groupe Volg de changer de catégorie de produit.
- Via AGROLA, fenaco couvre la totalité des besoins en électricité de toutes les UAS/UP (consommation annuelle de plus de 100 MWh) en s'approvisionnant de manière centralisée sur le marché libre et en utilisant l'électricité produite par ses propres installations photovoltaïques. Les UAS/UP peuvent choisir chaque année librement auprès de fenaco le produit électrique qu'elles souhaitent utiliser.
- Les valeurs mesurées inférieures à 100 MW/h de consommation annuelle ne sont pas recensées.
- Correspond à GRI 302-1.

Mobilité professionnelle

Trajets en train

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de tickets et d'abonnements | 8 711 | 6 820 | 4 055 |
| Nombre de kilomètres pour le transport de personnes | 1 881 220 km | 1 547 740 km | 1 000 940 km |
| Quantité de CO ₂ économisée par rapport au transport par la route | 299.6 t | 246.7 t | 160.0 t |

Explication

- En 2023, la présence sur place au bureau et à des manifestations a encore nettement augmenté par rapport à l'année précédente. Le nombre de trajets individuels (+33%) a augmenté, tout comme le nombre d'abonnements généraux (+23%).

Voitures (nouveaux véhicules)

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Part de l'essence | 17.0% | 18.9% | 16.2% |
| Part du diesel | 40.4% | 50.0% | 55.0% |
| Part des motorisations mixtes | 21.1% | 12.1% | 5.4% |
| Part des hybrides plug-in | 10.5% | 9.1% | 13.5% |
| Part des motorisations électriques seules | 11.1% | 9.9% | 9.9% |
| Part totale des nouveaux véhicules à moteur conventionnel | 57.3% | 68.9% | 71.2% |
| Part totale des nouveaux véhicules à moteurs alternatifs | 42.7% | 31.1% | 28.8% |

Explication

- Le règlement relatif à l'achat de véhicules particuliers de fenaco encourage l'achat de véhicules équipés de technologies de motorisation alternatives en faisant dépendre le montant de l'investissement du mode de propulsion.

Notre climat. Notre contribution.

13 LANDI gèrent déjà des sites disposant d'une stratégie climatique. Ces stratégies s'articulent autour de trois axes : calculer, réduire, financer. Plus précisément, les coopératives évaluent d'abord leurs émissions de CO₂. Sur cette base, on élabore des objectifs climatiques et on définit des mesures de réduction. Seules les émissions de CO₂ restantes sont compensées par des projets de préservation du climat en Suisse. Afin de mettre un coup de projecteur sur cet engagement, un nouveau label a vu le jour. Composé d'un pictogramme et d'une mention « Notre climat. Notre contribution. », il a été conçu de manière à pouvoir également être utilisé par les UAS/UP de fenaco à l'avenir.

Le Company Challenge ancré dans le concept de formation

Il a commencé comme un simple projet pilote en Suisse centrale et s'est maintenant étendu à tout le pays, devenant un concept de formation phare : le Company Challenge. Dans ce cadre, des apprenties et apprentis élaborent en groupe des concepts de préservation du climat pour le groupe fenaco-LANDI. Les projets sont présentés, puis évalués par un vote public ainsi que par un jury d'experts. A l'issue du Company Challenge, les meilleurs projets sont récompensés par des prix. Pour l'édition 2023, 117 apprenties et apprentis issus de six domaines différents de l'entreprise se sont inscrits dans les quatre régions de fenaco. Ils portent leurs idées au niveau des UAS/UP, où elles sont mises en œuvre si possible.

Réduction des émissions de méthane des vaches laitières

Le programme de préservation du climat UFA Swiss Climate Feed (USCF), lancé en 2021, est en bonne voie. Il repose sur la mise à disposition de l'aliment fourrager minéral UFA 295 Biotine USCF pour les vaches laitières, qui contient la préparation naturelle Agolin® Ruminant de l'entreprise suisse Agolin SA. Selon des études scientifiques (Belanche et al. 2020), ce mélange d'extraits de plantes naturels améliore la digestion des vaches laitières et réduit ainsi les émissions de méthane. Les agricultrices et agriculteurs peuvent obtenir l'aliment fourrager sans frais supplémentaires. En effet, le financement est assuré par la vente de certificats d'émission de CO₂. Fin 2023, le projet a permis d'économiser près de 5300 tonnes d'équivalents CO₂. Tous les certificats validés jusqu'à présent ont pu être écoulés. Ils ont été vendus à des UAS/UP, à des LANDI et à des entreprises externes. Ayant obtenu un écho positif, le label USCF doit maintenant être étendu à d'autres aliments fourragers d'UFA.

Informations générales

fenaco société coopérative publie un rapport intégré sur le développement durable. Selon le groupe cible et le niveau d'information, différentes publications sont mises à disposition.

1. Rapport de gestion

Le Rapport de gestion présente les activités de fenaco société coopérative à un large public. Disponible sur papier et au format numérique, il contient toutes les informations relatives à la présentation des comptes, au résultat annuel consolidé et au rapport selon les directives Swiss GAAP RPC. Si fenaco, en tant que société coopérative, n'est pas tenue d'établir un rapport sur le développement durable, ce dernier fait partie intégrante du rapport de gestion.

2. Rapport sur le développement durable – Principes, chiffres et faits

Le document « Rapport sur le développement durable – Principes, chiffres et faits » présente de manière détaillée les corrélations complexes existant dans le secteur du développement durable et inclut un rapport chiffré très complet. Il s'appuie sur les normes GRI (Global Reporting Initiative) comme indiqué dans l'index GRI sous Statut. Le document s'adresse à des lecteurs experts et n'est publié que sous forme numérique (PDF à télécharger). Le reporting sur les différents thèmes prioritaires comprennent des indications sur les objectifs, des données standard GRI et des indicateurs de performance accompagnés d'explications ainsi que des données et des indications supplémentaires pertinentes pour fenaco société coopérative.

3. Site Internet de fenaco

Les principaux projets, activités et engagements dans le domaine du développement durable sont approfondis et illustrés sur le site Internet de fenaco société coopérative pour toute personne intéressée.

Index du contenu GRI

Le rapport de fenaco société coopérative comprend les informations indiquées dans l'index du contenu GRI ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 en se référant aux normes GRI.

| Index | Communication | Consultable dans le Rdf | Consultable dans le RG | Statut | Remarques |
|--------------|--|-------------------------|------------------------|--------|-----------|
| GRI 1 | Fondements 2021 | | | | |
| GRI 2 | Informations générales 2021 | | | | |
| 2-1 | Détails sur l'organisation | Page 23 | Pages 49 - 51, 92 - 95 | ● | – |
| 2-2 | Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation | Page 65 | Pages 92 - 95 | ● | – |
| 2-3 | Période et fréquence du reporting, point de contact | Pages 65, 67 | Page 110 | ● | – |

| Index | Communication | Consultable dans le RfDf | Consultable dans le RG | Statut | Remarques |
|--------------|---|--|------------------------|--------|-----------|
| 2-4 | Correction ou reformulation d'informations | Page 65 | - | ● | - |
| 2-5 | Vérification externe | Page 65 | - | ● | - |
| 2-6 | Activités, chaîne de valeur ajoutée et autres relations d'affaires | Pages 19 – 24, 28 – 32 | Pages 8 - 37, 92 - 95 | ● | - |
| 2-7 | Employés | Pages 37 - 38 | Page 2 | ● | - |
| 2-8 | Collaboratrices et collaborateurs qui ne sont pas des employés* | Pages 37 - 38 | - | ● | - |
| 2-9 | Structure et composition de la gouvernance | Pages 14 - 17 | Pages 49 - 61 | ● | - |
| 2-10 | Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé | - | Page 56 | ● | - |
| 2-11 | Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé* | - | Page 57 | ● | - |
| 2-12 | Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts | Pages 10 - 17, 32 | Pages 57, 61 | ● | - |
| 2-13 | Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts | Pages 14 - 17 | - | ● | - |
| 2-14 | Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité | Pages 14 - 17 | - | ● | - |
| 2-15 | Conflits d'intérêts | - | Pages 62 - 64 | ● | - |
| 2-16 | Communication des préoccupations majeures | Pages 28 - 30 | Pages 62 - 64 | ● | - |
| 2-17 | Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé | Page 15 | Pages 46 - 47 | ● | - |
| 2-18 | Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé | - | Pages 52 - 53 | ● | - |
| 2-19 | Politiques de rémunération | Pages 45 - 46 | Page 65 | ● | - |
| 2-20 | Processus de détermination de la rémunération | Pages 45 - 46 | Page 65 | ● | - |
| 2-21 | Ratio de rémunération totale annuelle | Page 45 | - | ◐ | - |
| 2-22 | Déclaration sur la stratégie de développement durable | Pages 4, 6, 7 | Pages 12 - 13, 38 - 45 | ● | - |
| 2-23 | Déclaration d'engagement sur les fondements et les façons d'agir | Pages 6 - 7, 28 - 32 | Pages 8 - 9, 40 - 43 | ● | - |
| 2-24 | Intégration des engagements politiques | Page 14 | - | ● | - |
| 2-25 | Processus de remédiation des impacts négatifs | Pages 9 - 18, 19, 25, 28, 33, 37, 48, 55 | Pages 49, 62 - 64 | ◐ | - |
| 2-26 | Mécanismes permettant de demander conseil et de faire part de préoccupations | Page 30 | Pages 62 - 64 | ● | - |
| 2-27 | Conformité aux législations et aux réglementations | Page 30 | - | ◐ | - |
| 2-28 | Adhésions à des associations et à des groupes d'intérêts | Page 31 | - | ● | - |
| 2-29 | Approche de l'engagement des parties prenantes | Pages 11, 16, 32 | Page 40 | ● | - |
| 2-30 | Convention tarifaire | Page 45 | - | ● | - |
| GRI 3 | Thèmes pertinents 2021 | | | | |
| 3-1 | Processus pour déterminer les thèmes pertinents | Pages 12 - 13 | - | ● | - |
| 3-2 | Liste des thèmes pertinents | Pages 9, 12 - 13, 65 | - | ● | - |
| 3-3 | Gestion des thèmes pertinents | Pages 9, 18, 19, 25, 28, 33, 37, 48, 55 | Pages 44 - 45 | ◐ | - |

| Index | Communication | Consultable dans le Rdf | Consultable dans le RG | Statut | Remarques |
|----------------|---|----------------------------|------------------------|--------|---|
| GRI 201 | Performance économique 2016 | | | | |
| 201-1 | Valeur économique directe générée et distribuée | Page 23 | Pages 68 - 91 | ● | – |
| 201-3 | Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite | – | Pages 68 - 91 | ● | – |
| 201-4 | Aide financière publique | Page 23 | – | ● | – |
| GRI 203 | Impacts économiques indirects 2016 | | | | |
| 203-1 | Investissements dans les infrastructures et mécénat | Page 35 | – | ● | – |
| GRI 204 | Pratiques d'achats 2016 | | | | |
| 204-1 | Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux | Page 23 | – | ● | – |
| GRI 205 | Lutte contre la corruption 2016 | | | | |
| 205-1 | Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption | Pages 28 - 29 | Pages 92 - 95 | ● | – |
| 205-2 | Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption | – | Pages 62 - 64 | ● | – |
| 205-3 | Cas avérés de corruption et mesures prises | Pages 28 - 29 | Pages 38, 44 | ● | – |
| GRI 206 | Comportement anticoncurrentiel 2016 | | | | |
| 206-1 | Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust | Page 29 | Pages 38, 44, 89 | ● | – |
| GRI 302 | Energie 2016 | | | | |
| 302-1 | Consommation énergétique au sein de l'organisation | Pages 56 - 57, 60 | Pages 43, 45 | ● | – |
| 302-3 | Intensité énergétique | Page 57 | Pages 43, 45 | ● | – |
| 302-4 | Réduction de la consommation énergétique | Pages 56 - 59 | Pages 43, 45 | ● | – |
| GRI 304 | Biodiversité 2016 | | | | |
| 304-2 | Impacts significatifs des activités, des produits et des services sur la biodiversité | Page 50 | Pages 43, 45 | ◐ | – |
| GRI 305 | Emissions 2016 | | | | |
| 305-1 | Emissions directes de GES (champ d'application 1) | Page 58 | Pages 19, 45 | ● | Concerne le CO ₂ et le entreprises suisses avec une participation de 50% ou plus |
| 305-4 | Intensité des émissions de GES | Page 58 | – | ● | Concerne le champ d'application 1 et le CO ₂ |
| 305-5 | Réduction des émissions de GES | Pages 58 - 59 | Page 45 | ● | Concerne le champ d'application 1 et le CO ₂ |
| GRI 401 | Emploi 2016 | | | | |
| 401-1 | Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel | Pages 38, 41 - 42, 47 - 48 | Pages 43, 45 | ◐ | – |
| GRI 403 | Santé et sécurité au travail 2018 | | | | |
| 403-2 | Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables | Pages 42 - 44, 48 | Pages 62 - 64 | ◐ | – |
| GRI 404 | Formation et formation continue 2016 | | | | |
| 404-1 | Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé | Pages 44 - 46, 47 - 48 | – | ◐ | – |

| Index | Communication | Consultable dans le RDf | Consultable dans le RG | Statut | Remarques |
|----------------|--|-------------------------|------------------------|--------|-----------|
| GRI 405 | Diversité et égalité des chances 2016 | | | | |
| 405-1 | Diversité des organes de gouvernance et des employés | Pages 39 - 40, 47 | Pages 42, 45 | ● | – |
| GRI 415 | Politiques publiques 2016 | | | | |
| 415-1 | Contributions politiques | Page 32 | – | ● | – |

RDf = Rapport sur le développement durable

RG = Rapport de gestion

● = reporting complet selon la norme GRI

○ = reporting partiel selon la norme GRI

Périmètre et profil du rapport

| Paramètres du rapport | Description |
|--|--|
| Délimitation des thèmes au sein de l'organisation | Le périmètre du rapport inclut toutes les sociétés qui sont enregistrées selon la méthode de la consolidation intégrale (voir rapport de gestion pages 92 - 95). |
| Délimitation des thèmes en dehors de l'organisation | Le rapport n'inclut pas les coopératives LANDI partenaires ainsi que les participations minoritaires de fenaco inférieures à 50%. |
| Déclarations révisées issues de rapports sur le développement durable antérieurs | Compte consolidé de valeur ajoutée : chiffres des années précédentes concernant les consommations intermédiaires perçues, la valeur ajoutée brute et la création de valeur ajoutée brute (page 22). |
| Principaux changements concernant l'étendue et les limites de l'établissement des rapports | Les changements figurent aux chapitres « Annexe aux comptes consolidés » et « Les sociétés de fenaco » du rapport de gestion. |
| Période de reporting | Année civile, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| Publication du dernier rapport | Mai 2023 |
| Cycle de reporting | Annuellement dès 2012 |
| Rédaction/équipe d'auteurs | fenaco Développement durable et Environnement fenaco Finances et Controlling fenaco Communication d'entreprise |
| Mise en page et conception | fenaco Communication d'entreprise |
| Point de contact pour les questions concernant le contenu du rapport | En cas de questions sur le contenu technique, veuillez vous adresser à : fenaco Développement durable et Environnement Anita Schwegler (anita.schwegler@fenaco.com) En cas de questions concernant la communication, veuillez vous adresser à : fenaco Communication d'entreprise (communication@fenaco.com) |
| Indice GRI et niveau de conformité | Le rapport de fenaco société coopérative comprend les informations indiquées dans l'index du contenu GRI ci-dessous pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023 en se référant aux normes GRI. Les normes GRI 2-21, 2-27, 3-3, 304-2, 401-1, 403-2 et 404-1 n'ont été appliquées que partiellement. |
| Procédure concernant la vérification externe du rapport | Dès 2012 : présentation du profil d'entreprise et informations sur la méthodologie sous forme d'auto-déclaration Dès 2014 : rapport intégré sans vérification externe 2018 : évaluation externe par öbu 2020 : évaluation externe de l'analyse de matérialité par Gelhaar consulting GmbH 2021 : évaluation externe par öbu et Engageability |

Liste des abréviations

| | | | |
|-----------------------|--|--------------|---|
| AEnEC | Agence de l'énergie pour l'économie | Mio | Million |
| ANP | Accident non professionnel | MWh | Mégawattheures (unité énergétique) |
| AP | Accident professionnel | n. d. | Non disponible/non défini |
| CCM | Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales | Obü | Association pour une économie durable |
| CCT | Convention collective de travail | ODD | Objectifs de développement durable |
| CFC | Certificat fédéral de capacité | OFAG | Office fédéral de l'agriculture |
| CH | Confoederatio helvetica | OFEV | Office fédéral de l'environnement |
| CO₂ | Dioxyde de carbone | ONG | Organisation non gouvernementale |
| DAS | Domaine d'activité stratégique | ONU | Organisation des Nations Unies |
| EPF | Ecole polytechnique fédérale | PAC | Pertinence pour les activités commerciales |
| ETP | Equivalents temps plein | PDCA | Plan Do Check Act |
| FiBL | Institut de recherche de l'agriculture biologique | RDf | Rapport sur le développement durable de fenaco |
| FUS | Fruit-Union Suisse | RG | Rapport de gestion |
| gfL | Groupe fenaco-LANDI | RH | Service des ressources humaines |
| GOF | Céréales, oléagineux, matières premières | SA | Société anonyme |
| GRI | Global Reporting Initiative | UAS | Unité d'activité stratégique |
| ha | hectares | UP | Unité de prestations |
| Hab. | Habitantes et habitants | USP | Union suisse des paysans |
| KCHF | Mille francs suisses | USPPT | Union suisse des producteurs de pommes de terre |
| kWp | Kilowatts-crête (puissance d'une installation photovoltaïque) | ZHAW | Haute école des sciences appliquées de Zurich |

fenaco société coopérative

Erlachstrasse 5, 3001 Berne

+41 58 434 00 00

info@fenaco.com

www.fenaco.com